



BANQUE DU CANADA
BANK OF CANADA

RAPPORT ANNUEL 2007



LA BOUSSOLE DE LA BANQUE

En tant qu'institution publique et milieu de travail, nous sommes guidés par notre engagement à l'égard des Canadiens et de l'excellence, ainsi que par notre engagement mutuel.

Notre engagement envers les Canadiens

Afin de promouvoir le bien-être économique et financier du Canada, nous :

- ▶ mettons en œuvre la politique monétaire de façon à préserver la confiance dans la valeur de la monnaie;
- ▶ émettons des billets de banque de qualité aisément acceptés et dotés de caractéristiques anticontrefaçon;
- ▶ contribuons à la fiabilité et à l'efficacité du système financier canadien;
- ▶ fournissons des services efficaces et efficaces en matière de gestion financière;
- ▶ communiquons ouvertement et efficacement nos objectifs et rendons compte de nos actes.

Notre engagement à l'égard de l'excellence

Forts de notre savoir-faire, nous visons à respecter notre engagement à l'égard des Canadiens en obtenant les meilleurs résultats parmi les banques centrales du monde.

Nous recherchons l'excellence au moyen de recherches et d'analyses de pointe, de partenariats à l'intérieur de la Banque et avec des organismes de l'extérieur, ainsi qu'en nous appuyant sur :

- ▶ l'innovation dans tous les aspects de notre travail;
- ▶ le leadership qui nous permet de réaliser de nouveaux succès;
- ▶ l'intégrité dont nous faisons preuve dans nos activités et nos actions;
- ▶ la diversité de notre personnel et de ses idées.

Notre engagement mutuel

Nous visons à fournir le meilleur de nous-mêmes dans un milieu de travail où nous :

- ▶ communiquons clairement et ouvertement;
- ▶ mettons en commun nos connaissances et notre expérience;
- ▶ développons nos talents et faisons progresser notre carrière;
- ▶ témoignons notre reconnaissance aux personnes qui nous aident à réaliser nos engagements;
- ▶ nous respectons les uns les autres et respectons nos vies personnelles.





BANK OF CANADA
BANQUE DU CANADA

David A. Dodge
Governor — Gouverneur

Le 31 janvier 2008

L'honorable James Michael Flaherty, C.P., député
Ministre des Finances
21^e étage
140, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la Banque du Canada*, j'ai l'honneur de vous remettre le rapport de l'institution pour l'année 2007 ainsi que ses états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre dernier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, reading "D.A. Dodge". The signature is fluid and cursive, with the first letters of the first and last names being capitalized and prominent.

L'année en bref

Des progrès constants ont été réalisés au regard des priorités énoncées dans le plan à moyen terme de la Banque pour la période de 2007 à 2009.

- *L'inflation a été maintenue près de la cible de 2 %.*
- *La Banque a entrepris un programme de recherche pluriannuel visant à étudier les améliorations possibles au régime actuel de cibles d'inflation.*
- *Des recherches ont été effectuées sur un vaste éventail de sujets dans le but de consolider les activités de la Banque dans les domaines de la politique monétaire, du système financier, de la gestion financière et de la monnaie.*
- *Les niveaux de contrefaçon ont fortement diminué, et on s'affaire maintenant à évaluer les technologies et les matériaux qui rendront la prochaine génération de billets aussi sûre que possible.*
- *Le système financier canadien s'est avéré solide et résilient face à la série d'événements liés aux turbulences des marchés financiers mondiaux et à la réévaluation des actifs risqués.*
- *La Banque a maintenu le taux du financement à un jour près de la cible visée durant ces événements, en injectant des liquidités dans le système financier.*
- *Les mesures prises par la Banque en réaction aux turbulences financières ont contribué à préserver la confiance dans l'économie et le système financier du pays.*
- *La Banque a joué un rôle efficace dans divers forums internationaux, et ses efforts pour réformer le FMI ont commencé à porter leurs fruits.*
- *Elle a pris en charge les fonctions de vente et de marketing liées au programme fédéral de placement des titres au détail.*
- *La Banque a poursuivi la consolidation de son infrastructure des technologies de l'information.*
- *Un nouveau gouverneur a été nommé pour un mandat de sept ans qui commencera le 1^{er} février 2008.*



Table des matières



4 Message du gouverneur

8 Gouvernance

14 Les employés et le milieu de travail

15 Politique monétaire

20 Monnaie

24 Système financier

29 Gestion financière

33 Administration générale

36 Rapport financier

41 États financiers

62 Cadres supérieurs



Message du gouverneur

L'année 2007 a été marquée par une volatilité nettement accrue sur les marchés financiers et les marchés des changes, ainsi que par un élargissement des écarts de crédit. En dépit de l'agitation des marchés financiers, l'économie canadienne a poursuivi son essor, et l'inflation est demeurée proche de la cible de 2 % que nous visons. Dans le présent préambule au rapport annuel, mon dernier à titre de gouverneur, je commence par évoquer l'évolution économique et financière et les défis qui ont jalonné l'année écoulée. Je passe ensuite en revue sept défis importants que le Canada et la Banque ont dû relever au cours des sept années qu'a duré mon mandat et qui continueront de nécessiter une attention soutenue.

Survol économique

L'événement le plus important de l'an passé a été la turbulence qui a commencé à secouer les marchés financiers mondiaux à la fin de juillet, à la suite de la détérioration beaucoup plus marquée que prévu du marché des titres adossés à des prêts hypothécaires américains à risque. Ces titres étaient à la base de nombreux produits d'investissement structurés, dont le papier commercial adossé à des actifs. Or, comme beaucoup de ces produits étaient complexes et opaques, les investisseurs ignoraient souvent dans quelle mesure ces instruments étaient susceptibles de subir des pertes découlant de leur exposition aux prêts hypothécaires américains à risque. Ce manque de transparence, conjugué à la difficulté d'évaluer les risques en cause, a entraîné l'effondrement du marché des produits structurés au milieu du mois d'août, les investisseurs ayant alors commencé à remettre en question la valeur des actifs auxquels étaient adossés les titres structurés qu'ils détenaient. Dès lors, les conditions de crédit se sont resserrées, et le coût du financement pour les banques s'est mis à augmenter, compte tenu de l'incertitude entourant l'ampleur de leur participation — directe ou indirecte — au marché des produits financiers structurés. La liquidité des marchés monétaires s'est évaporée, les banques devenant réticentes à se consentir des prêts mutuellement, et les investisseurs ont cherché refuge sur le marché des titres d'État.



David Dodge, gouverneur

En réaction, la Banque du Canada a utilisé les mécanismes d'intervention habituels dont elle dispose pour préserver la liquidité des marchés monétaires et maintenir le taux du financement à un jour au niveau cible établi aux fins de la politique monétaire. Lorsque la demande accrue de liquidité a propulsé le taux des prêts à un jour garantis bien au-delà du taux cible du financement à un jour, la Banque a procédé, à plusieurs reprises au cours d'une même journée, à des prises en pension spéciales, en vertu desquelles elle a accordé, au taux cible, des prêts à un jour aux négociants principaux en échange de titres du gouvernement du Canada. Elle a également augmenté au besoin le montant des soldes de règlement afin de maintenir le taux du financement à un jour au niveau visé. Quoique ces interventions se soient révélées dans l'ensemble efficaces pour soutenir le bon fonctionnement des marchés de capitaux, il est devenu évident que le cadre législatif à l'intérieur duquel elles sont effectuées devait être révisé. Cet examen est en cours et devrait s'achever au début de 2008.



Les marchés des changes ont aussi été très volatils en 2007. Si la devise des États-Unis s'est dépréciée durant l'année par rapport à la quasi-totalité des grandes monnaies, les cours des changes à l'échelle mondiale ont été particulièrement instables au second semestre, en raison de l'assombrissement des perspectives d'évolution de l'économie américaine. Ces tendances globales et le renchérissement des produits de base aidant, le cours du dollar canadien est passé de quelque 86 cents américains au début de l'année à un peu plus de la parité à la fin de celle-ci. Le huard a en outre affiché une volatilité quotidienne et hebdomadaire sans précédent de la mi-septembre à la mi-novembre, pour atteindre à un moment donné un sommet intrajournalier situé juste au-dessus de 1,10 dollar américain.

L'expansion de l'économie mondiale s'est poursuivie à un rythme robuste en 2007, même si des signes d'un certain tassement sont apparus au quatrième trimestre. La forte demande mondiale a soutenu la fermeté des prix des produits de base, et les cours du pétrole brut, des céréales et oléagineux et des métaux précieux ont grimpé, alors que ceux des métaux communs sont restés près des niveaux élevés enregistrés en 2006. Alimentée par la vigueur de la croissance à l'échelle du globe et par l'amélioration des termes de l'échange, l'économie canadienne a tourné à un niveau légèrement supérieur à sa capacité de production tout au long de 2007. Le ratio de l'emploi à la population a atteint un sommet historique de 63,8 %, le taux de chômage a touché son niveau le plus bas des 33 dernières années, soit 5,8 %, et la demande intérieure s'est vivement accrue.

Politique monétaire

En raison de la turbulence des marchés financiers, de la volatilité des taux de change et du dynamisme inattendu de la demande intérieure, la conduite de la politique monétaire a été particulièrement riche de défis en 2007. La Banque a laissé les taux d'intérêt inchangés pendant la première moitié de l'année, mais ensuite, il est devenu clair qu'un certain raffermissement de la politique était

nécessaire pour contenir les pressions inflationnistes. L'institution a donc relevé le taux cible du financement à un jour de un quart de point de pourcentage en juillet, en précisant qu'un nouveau resserrement des conditions monétaires serait peut-être nécessaire. Toutefois, en octobre, elle a estimé que plusieurs facteurs allaient atténuer les pressions inflationnistes, dont la contraction du crédit attribuable à l'instabilité des marchés financiers, la vigueur du dollar canadien et la dégradation des perspectives concernant les exportations canadiennes vers les États-Unis, et qu'une nouvelle hausse du taux directeur n'était plus justifiée. Celui-ci n'a donc pas été modifié, et la Banque a déclaré que les risques à la hausse et à la baisse pesant sur sa projection en matière d'inflation étaient relativement équilibrés. En décembre, cependant, il était devenu évident que les risques à la baisse entourant la projection s'étaient accrus compte tenu, d'une part, de l'attente d'une détérioration encore plus poussée de la demande d'exportations canadiennes vers les États-Unis et, d'autre part, d'un nouveau resserrement des conditions du crédit. L'institution a donc réduit le taux cible du financement à un jour de un quart de point de pourcentage pour le ramener à son niveau du début de l'année, soit 4,25 %.

En raison de la turbulence des marchés financiers, de la volatilité des taux de change et du dynamisme inattendu de la demande intérieure, la conduite de la politique monétaire a été particulièrement riche de défis en 2007.

L'inflation mesurée par l'IPC global a été relativement volatile en 2007, sous l'influence des fluctuations des cours de l'énergie et des changements touchant la TPS. Affichant une moyenne de 2,1 % et atteignant 2,4 % en

fin d'année, elle est cependant demeurée à l'intérieur de la fourchette de maîtrise de l'inflation, qui va de 1 à 3 %. Le niveau de l'inflation mesurée par l'indice de référence, qui avait atteint 2,5 % au milieu de l'année, est tombé brusquement à 1,5 % à la fin de l'année, en partie à cause de l'intensification des pressions concurrentielles dans le secteur du commerce de détail liées à l'appréciation du dollar canadien. Les attentes d'inflation au Canada sont restées bien ancrées aux alentours de 2 %.

Des défis pour le Canada et pour la Banque

J'aimerais maintenant m'attarder sur sept défis auxquels le Canada et la Banque ont été confrontés pendant les sept années de mon mandat de gouverneur, sachant que ces défis vont persister dans l'avenir.

Premièrement, il nous a fallu faire preuve de souplesse pour réaffecter les ressources économiques en fonction de l'évolution de la conjoncture. Au cours des sept dernières années, les Canadiens et les Canadiennes ont dû s'adapter à un environnement économique mondial qui a été vivement transformé par la montée en flèche des cours des produits de base, l'intensification de la concurrence asiatique et la mutation rapide du système financier mondial. En revanche, nous pouvons nous réjouir de savoir que nous avons été beaucoup plus prompts à réagir aux chocs survenus au cours de la dernière décennie que lorsque des bouleversements semblables se sont produits dans les années 1970 et 1980. Le taux d'emploi est élevé, les revenus réels augmentent et l'inflation a été maintenue à un niveau très proche de la cible de 2 % que nous visons. Mais le défi reste entier. Les Canadiens doivent être prêts à saisir les nouvelles occasions quand elles se présentent et à s'affranchir des activités qui ont cessé d'être rentables. La plus précieuse contribution que la Banque du Canada puisse apporter à cet épineux processus d'ajustement consiste à préserver la confiance des Canadiens dans la valeur future de leur argent, ce qu'elle fait en maîtrisant l'inflation.

Le deuxième défi a été de raffermir l'ordre monétaire et financier international. À cette fin, la Banque a collaboré avec le ministère des Finances, d'autres banques centrales et le Fonds monétaire international (FMI) pour consolider ce dernier et lui conférer une plus grande efficacité. La Banque est convaincue que le FMI peut jouer un rôle crucial en matière de surveillance du fait de ses activités

bilatérales et multilatérales à ce chapitre. Nous avons déployé beaucoup d'énergie pour que ces activités soient plus efficaces et pour améliorer la gouvernance du Fonds. Nos efforts ont abouti à des progrès importants. Ainsi, le Conseil d'administration du FMI a adopté un nouveau cadre juridique relatif à la surveillance bilatérale qui privilégie le maintien de la stabilité économique à l'échelle du globe. Mais il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la gouvernance du FMI et l'efficacité de ses actions. Nous devons continuer de bâtir un ordre monétaire et financier international fondé sur le marché, au sein duquel les pays respectent les « règles du jeu », en permettant entre autres l'ajustement des taux de change réels pour faciliter la correction des déséquilibres mondiaux.

Notre troisième défi a été de maintenir la dette publique à un niveau soutenable. Les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada ont su mettre à profit la conjoncture propice des sept dernières années pour la ramener à un niveau plus viable, ce qui a eu une incidence directe sur la bonne tenue de l'économie et a aidé la Banque à garder l'inflation à un taux bas et stable. Les administrations publiques devraient continuer à réduire le fardeau de la dette. Cependant, le vieillissement de la population canadienne se poursuit, et l'amélioration des termes de l'échange du pays ne durera pas indéfiniment. Il pourrait donc s'avérer plus difficile d'abaisser encore le ratio de la dette publique au PIB au cours des sept prochaines années.

Le quatrième défi a consisté à améliorer l'efficacité et la stabilité du système financier canadien. Pendant mon mandat de gouverneur, la Banque a entrepris des recherches sur des questions touchant ces deux aspects, dont nous publions les résultats depuis 2002 dans notre *Revue du système financier*. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le Bureau du surintendant des institutions financières, la Société d'assurance-dépôts du Canada et le ministère des Finances pour promouvoir une efficacité accrue des institutions et des marchés de capitaux canadiens. Et nous avons coopéré avec d'autres banques centrales, la Banque des Règlements Internationaux et le Forum sur la stabilité financière pour renforcer la stabilité financière dans le monde. Des progrès ont été accomplis en ce sens, et le besoin de développer des actions coordonnées fait son chemin dans les esprits. Par ailleurs, il nous faut continuer sur cette lancée si le Canada veut conserver les institutions et les marchés concurrentiels

qui sont indispensables pour optimiser l'utilisation de l'épargne et la répartition de l'investissement.

Le renouvellement des infrastructures constitue le cinquième défi. À l'échelle nationale, il s'agit de moderniser de la manière la plus efficace et la plus rapide qui soit une infrastructure désuète; cette tâche pourrait éventuellement être réalisée en partie au moyen de partenariats public-privé. Tout comme le Canada a entrepris de rénover son infrastructure, la Banque a effectué des investissements considérables dans le renouvellement et l'amélioration de la sienne. Nous sommes en train de rendre nos systèmes TI plus efficaces et plus fiables, et nous avons investi dans la recherche-développement afin de renforcer la sûreté des billets de banque. Mais notre tâche n'est pas terminée, et nous avons réservé des fonds pour apporter d'autres améliorations à l'infrastructure de la Banque au cours des prochaines années.

Le dernier grand défi consiste à maintenir l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible. La Banque est parvenue à relever ce défi crucial, un défi qui continuera de se poser pendant les années à venir.

Le sixième défi a été — et demeure — de favoriser une croissance plus forte de la productivité. C'est en effet le seul moyen d'obtenir des gains durables sur le plan du revenu et du bien-être économique. La productivité du travail a été atone au cours des sept dernières années : elle n'a progressé que de 1 % par an, soit nettement en deçà du taux de 1½ % attendu par la Banque. Ce manque de dynamisme découle peut-être en partie de la réaffectation majeure des ressources qui s'opère actuellement parmi divers secteurs de l'économie canadienne, et il pourrait donc s'avérer passager. Les pouvoirs publics doivent voir à la pertinence des politiques d'éducation et de formation et à la réduction des obstacles à l'efficacité. Pour notre part, nous continuerons de rehausser l'efficacité de nos opérations. Nous veillerons également à ce que la politique monétaire favorise une croissance économique soutenue. Ce qui m'amène au septième défi.

Le dernier grand défi consiste à maintenir l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible. Notre économie ayant subi plusieurs chocs, il n'a pas été facile de garder l'inflation près de la cible de 2 % au cours des sept dernières années. La Banque est parvenue à relever ce défi crucial, un défi qui continuera de se poser pendant les années à venir.

Les Canadiens se sont rendu compte que la meilleure contribution que la banque centrale peut apporter à leur bien-être économique consiste à préserver la confiance dans la valeur future de la monnaie. Pendant les années 1970, nous avons été témoins de l'instabilité économique et sociale causée par un taux d'inflation élevé et volatil. Au cours de la décennie suivante, nous avons endigué l'inflation, mais au prix d'une récession. Depuis le début des années 1990, notre régime de poursuite de cibles d'inflation nous aide à maintenir l'inflation à un niveau très proche du taux cible. Mais nous ne saurions nous reposer sur nos lauriers. Pour continuer à relever le défi de la maîtrise de l'inflation, la Banque doit poursuivre ses recherches de pointe dans le domaine de la politique monétaire. À cette fin, elle a lancé en 2006 un ambitieux programme de recherche pour déterminer si le régime actuel de cibles d'inflation est susceptible d'amélioration. Deux grandes questions sont à l'étude : quels sont les coûts et avantages potentiels d'une cible d'inflation plus basse, et quels sont les coûts et avantages d'une cible de niveau des prix qui tiendrait compte des résultats passés en matière d'inflation? La Banque publiera les conclusions de ces travaux bien avant de signer, en 2011, sa prochaine entente avec le gouvernement fédéral relative à la cible de maîtrise de l'inflation. Quelle que soit l'issue de ce programme, je suis persuadé que mes collègues à la Banque et mon successeur, Mark Carney, sauront faire en sorte que l'inflation demeure à un niveau bas et prévisible, au profit de tous les Canadiens.

Conclusion

Pour terminer, j'aimerais remercier tous les employés de la Banque, mes collègues du Conseil de direction ainsi que les membres du Conseil d'administration, qui ont travaillé avec acharnement et qui m'ont soutenu, non seulement pendant l'année écoulée mais tout au long de mon mandat de gouverneur. C'est à leur expertise et à leur engagement à l'égard de l'excellence que l'on doit les nombreux succès de la Banque.



Gouvernance

Le mandat de la Banque

Comme le prévoit la *Loi sur la Banque du Canada*, la Banque du Canada, en tant que banque centrale du pays, a pour mandat de promouvoir le bien-être économique des Canadiens. Pour ce faire, elle s'emploie à maintenir l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible, à émettre des billets de banque sûrs, à exercer une surveillance générale des principaux systèmes de compensation et de règlement et à favoriser la stabilité et l'efficacité du système financier. En sa qualité d'agent financier du gouvernement fédéral, la Banque gère en outre les réserves de change, la dette publique et les opérations de trésorerie.

La gouvernance institutionnelle en 2007

La gouvernance à la Banque repose sur un solide cadre législatif établi par la *Loi sur la Banque du Canada*, qui fixe les rôles et les responsabilités du gouverneur, du premier sous-gouverneur, du Conseil d'administration et du gouvernement fédéral. Eu égard à ce cadre, aux pratiques optimales en vigueur dans d'autres institutions publiques et banques centrales, ainsi qu'aux pratiques pertinentes du secteur privé, la Banque s'acquitte de son mandat en tablant sur la planification stratégique, la gestion des risques, l'ouverture des communications et la clarté de la reddition de comptes au regard des priorités établies et des résultats obtenus.

La Banque s'est attelée à plusieurs priorités en 2007, soit la première année couverte par son plan à moyen terme triennal. Le Conseil d'administration a approuvé l'orientation stratégique et le plan lui-même en 2006, et a surveillé de près la mise en œuvre de celui-ci en 2007. Ce suivi a consisté notamment à évaluer l'incidence d'imprévus ayant touché quelques projets liés aux technologies de l'information, dont le retard qu'accuse l'atteinte de certains des objectifs concernant le renouvellement de l'infrastructure. Le Conseil a mis sur pied le Comité consultatif sur les technologies de l'information, présidé par Philip Deck, pour qu'il étudie ces problèmes

en profondeur. Tout au long de l'année, le Conseil a également émis des avis sur les ajustements à apporter au plan à moyen terme, et, dans le cadre de son examen annuel de l'intendance de l'institution, il a évalué les réalisations de la direction par rapport aux objectifs fixés dans le plan.

Au chapitre de la gestion des risques, la Banque a pour pratique de définir les principales sources de risques compte tenu de ses responsabilités et de ses priorités stratégiques. Dans le contexte d'une évaluation annuelle, les cadres supérieurs se penchent sur les risques liés aux activités, à la réputation, aux finances, au fonctionnement, à la sécurité et au plan antisinistre de l'institution. Par la suite, ils déterminent et jaugent les risques susceptibles d'empêcher cette dernière d'atteindre ses objectifs. En 2007, ces responsables ont géré les risques relatifs aux plans de la Banque, qui découlaient de changements apportés à plusieurs initiatives liées aux technologies de l'information, en réaffectant les ressources, en différant d'autres projets et en modifiant les calendriers d'exécution. Vu l'importance que revêtent dans le plan à moyen terme les priorités en matière de technologies de l'information, un département distinct, spécialisé dans ce domaine, a été constitué.

La gestion des risques à la Banque passe aussi nécessairement par l'instauration de plans visant à assurer la poursuite des opérations en cas de perturbation des activités normales. Ces plans sont axés sur la continuité des opérations bancaires essentielles et sur la sécurité du personnel. La direction surveille en outre les stratégies d'atténuation des risques qui sont en place et qui sont revues périodiquement par le département de la Vérification. Enfin, le Conseil d'administration supervise le cadre de gestion des risques.

La Banque est dotée d'une entité indépendante, le Bureau de surveillance des risques financiers, qui fait le suivi et rend compte du rendement des placements ainsi que des risques associés aux opérations de gestion de la dette et des réserves de change du gouvernement. Les résultats

Le Conseil d'administration



David Dodge
Gouverneur
Nommé en 2001



Paul Jenkins
Premier sous-gouverneur
Nommé en 2003



Jean-Guy Desjardins
Administrateur principal
Président du conseil et chef
de la direction, Centria Inc.
Montréal (Québec)
Nommé en mars 2003



William Black
Administrateur de société
Halifax (Nouvelle-Écosse)
Nommé en octobre 2006



Philip Deck
Président du conseil et
chef de la direction, MKS Inc.
Toronto (Ontario)
Nommé en octobre 2006



Paul Dicks
Associé, Benson Myles
St. John's
(Terre-Neuve-et-Labrador)
Nommé en décembre 2002



Bonnie DuPont
Vice-présidente générale,
Ressources de l'entreprise,
Enbridge Inc.
Calgary (Alberta)
Nommée en octobre 2006



Douglas Emsley
Président du conseil et président,
Agriculture Development
Corporation
Regina (Saskatchewan)
Nommé en juin 2007



Jock Finlayson
Vice-président directeur, Politiques,
Business Council of
British Columbia
Vancouver (Colombie-Britannique)
Nommé en juin 2007



Carol Hansell
Associée principale,
Davies Ward Phillips
& Vineberg s.r.l.
Toronto (Ontario)
Nommée en octobre 2006



David Laidley
Président émérite
du conseil d'administration,
Deloitte & Touche s.r.l. (Canada)
Montréal (Québec)
Nommé en juin 2007



Gilles Lepage
Administrateur de société
Caraquet (Nouveau-Brunswick)
Nommé en mai 2005



Michael O'Brien
Administrateur de société
Charlottetown
(Île-du-Prince-Édouard)
Nommé en octobre 2006



Thomas J. Rice
Président du conseil, Jovian
Capital Corporation
Winnipeg (Manitoba)
Nommé en juin 2005



Robert Wright
Sous-ministre des Finances
Membre d'office



Le Bureau supérieur de direction (de gauche à droite) : Sheila Niven, chef, Services généraux; Paul Jenkins, premier sous-gouverneur; David Longworth, sous-gouverneur; Sheryl Kennedy, sous-gouverneure; Mark Jewett, avocat général et secrétaire général; Janet Cosier, conseillère, Planification stratégique et gestion des risques; David Dodge, gouverneur; Pierre Duguay, sous-gouverneur; Tiff Macklem, sous-gouverneur; Carole Briard, chef, Services des technologies de l'information; Sheila Vokey, chef, Services financiers

de ce suivi sont contrôlés conjointement par la Banque et le ministère des Finances, qui représente les intérêts du gouvernement à cet égard.

La transparence rendue possible par des communications régulières et efficaces demeure un autre élément crucial du cadre de gouvernance de la Banque. Cette année encore, le gouverneur et le premier sous-gouverneur ont témoigné à plusieurs reprises devant des comités de la Chambre des communes et du Sénat. Dans les discours qu'ils ont prononcés dans la dernière partie de l'année, les cadres supérieurs de l'institution se sont concentrés sur les problèmes de liquidité et de crédit touchant les marchés financiers. La Banque s'efforce de rendre compte des résultats obtenus au regard de ses objectifs de politique publique en se fondant sur un solide programme de publication et en diffusant une vaste gamme de renseignements et de documents de recherche dans son site Web, à l'adresse <http://www.banqueducanada.ca>.

Faits saillants

En avril 2007, le gouverneur, David Dodge, a annoncé son intention de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat arrivant à échéance le 31 janvier 2008. En mai, le Conseil d'administration a mis sur pied un comité spécial formé des administrateurs indépendants et l'a chargé de la recherche de candidats au poste de gouverneur, lequel, comme le prévoit la *Loi sur la Banque du Canada*, est nommé sous réserve de l'approbation du

gouverneur en conseil. La description du processus de sélection qui a été suivi se trouve dans le site Web de la Banque. Il supposait la création d'un sous-comité du comité spécial, l'embauche d'une agence de recrutement de cadres, la publication d'annonces dans des journaux nationaux, l'organisation de nombreuses réunions consacrées à l'examen des candidatures et la tenue d'entrevues. Le 4 octobre, le Conseil d'administration a annoncé la nomination de Mark Carney au poste de gouverneur, pour un mandat de sept ans. M. Carney s'est joint à la Banque du Canada le 1^{er} novembre 2007 à titre de conseiller du gouverneur, poste qu'il occupera jusqu'à ce qu'il entame son mandat de gouverneur, soit le 1^{er} février 2008.

Plus tard dans l'année, le Conseil d'administration a entrepris le processus de sélection d'un nouveau sous-gouverneur à la suite de la démission de Tiff Macklem, qui a été nommé sous-ministre délégué des Finances. La nomination de son successeur, John Murray, a été annoncée le 4 janvier 2008.

Le cadre de gouvernance

La responsabilité de la gouvernance de la Banque relève principalement du Conseil d'administration. C'est en effet à ce dernier qu'il revient de surveiller l'ensemble des fonctions administratives et des processus de gestion de l'institution.

Le Bureau supérieur de direction assure quant à lui une orientation générale et un soutien à la direction de la Banque et statue sur les grandes questions et politiques d'ordre organisationnel, financier et stratégique qui doivent être recommandées au Conseil d'administration aux fins d'approbation¹.

Selon la *Loi sur la Banque du Canada*, le gouverneur assume seul la responsabilité de la politique monétaire. Mais, en pratique, il la partage avec ses collègues du Conseil de direction de la Banque, soit le premier sous-gouverneur et les quatre sous-gouverneurs. Le Comité du système financier, pour sa part, s'occupe des questions spécifiques liées à la fiabilité et à la solidité du système financier canadien, à l'architecture financière internationale et au rôle de la Banque en matière de réglementation².

Le Conseil d'administration

Outre le gouverneur, qui en vertu de la loi assume la présidence du Conseil d'administration, et le premier sous-gouverneur, le Conseil comprend douze administrateurs indépendants et le sous-ministre des Finances (qui n'a pas droit de vote, mais qui constitue un lien important avec le ministère). Les administrateurs sont nommés pour un mandat renouvelable de trois ans par le ministre des Finances, avec l'approbation du gouverneur en conseil. En 2007, trois nouveaux administrateurs se sont joints au Conseil, et des séances d'orientation avec le personnel de la Banque ont été organisées pour les aider à se familiariser avec les fonctions, les activités et les plans de l'institution.

Comme il a été mentionné, les membres du Conseil sont chargés d'examiner et d'entériner les objectifs, les plans et le budget de la Banque. Ils procèdent chaque année à une revue des plans de relève de celle-ci, qui vise à assurer la continuité des connaissances et la gestion efficace de l'institution de façon permanente.

En 2007, les administrateurs indépendants ont élu un nouvel administrateur principal, Jean-Guy Desjardins, après le départ de David Barnard en juin. En tant que président du Comité de gouvernance, l'administrateur principal supervise les pratiques de gouvernance du Conseil et de la Banque. Par ailleurs, il préside les séances à huis clos auxquelles participent les administrateurs

indépendants à chaque réunion du Conseil et dirige le processus annuel d'autoévaluation, un outil permettant une analyse approfondie des pratiques suivies par le Conseil et de la satisfaction de ce dernier à l'égard de l'information et du soutien fournis par la direction.

Bien que le Conseil ne soit pas responsable de la conduite de la politique monétaire, il exerce des fonctions de surveillance générale de l'efficacité du processus. C'est dans cet esprit qu'il se réunit à huis clos une fois l'an avec le conseiller spécial, un expert externe invité à travailler avec l'équipe de direction pour une période d'un an. Steve Ambler, professeur au département d'économie de l'Université du Québec à Montréal, a terminé son séjour à la Banque en juillet 2007. Pendant son mandat, il a concentré ses recherches et les conseils qu'il prodiguait à l'institution sur la poursuite de cibles d'inflation et la modélisation macroéconomique appliquée.

Le Conseil d'administration compte six comités permanents (décrits dans le tableau de la page 13), sur lesquels il s'appuie pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de gouvernance et de surveillance.

Des comités consultatifs temporaires sont créés de temps à autre en vue d'examiner des sujets d'un intérêt particulier. Il existe actuellement un comité consultatif chargé de discuter des questions liées aux technologies de l'information. Le Comité consultatif sur la monnaie, mis sur pied en 2002 et présidé par Tom Rice, a conclu en décembre qu'avec la mise en œuvre réussie de la stratégie relative à la monnaie, il s'était acquitté de son mandat et pouvait désormais cesser ses activités. En 2007, outre les sept réunions du Conseil et de ses comités, il y a eu de nombreuses rencontres du comité spécial constitué, avec son sous-comité, pour piloter le processus de sélection du prochain gouverneur de la Banque. (Voir le site Web de la Banque à l'adresse http://www.banqueducanada.ca/fr/bref/conseil_admin.html pour des détails sur l'assiduité des administrateurs aux réunions.)

Les administrateurs sont rémunérés selon un barème d'émoluments établi par le gouvernement, approuvé par le gouverneur en conseil et publié dans la *Gazette du Canada*. Ce barème peut également être consulté dans le site Web de la Banque. En 2007, la rémunération totale

1 Cette entité est formée du gouverneur, du premier sous-gouverneur, des quatre sous-gouverneurs, de l'avocat général et secrétaire général, de la conseillère en planification stratégique et en gestion des risques, ainsi que des chefs des départements des Services généraux, des Services financiers et des Services des technologies de l'information.

2 Ce comité est composé des membres du Conseil de direction, de l'avocat général et secrétaire général, du chef du département des Communications et d'un conseiller.



Le Conseil de direction (de gauche à droite) : Paul Jenkins, premier sous-gouverneur; Pierre Duguay, sous-gouverneur; Sheryl Kennedy, sous-gouverneure; David Dodge, gouverneur; David Longworth, sous-gouverneur; Tiff Macklem, sous-gouverneur³. En médaillon : John Murray, sous-gouverneur.

versée aux administrateurs s'est élevée à 312 125 \$ (comparativement à 274 400 \$ en 2006, en raison des réunions du Comité spécial).

Le Conseil de direction

Selon la *Loi sur la Banque du Canada*, le gouverneur assume la responsabilité de la conduite de la politique monétaire. Mais, en pratique, il la partage avec ses collègues du Conseil de direction. Celui-ci fonctionne par consensus pour formuler, mettre en œuvre et communiquer la politique monétaire avec l'appui des départements d'analyse économique et du département des Communications.

L'entente conclue entre la Banque et le gouvernement fédéral relativement à la cible de maîtrise de

l'inflation, reconduite quatre fois depuis 1991, constitue un élément central du cadre redditionnel en matière de politique monétaire. L'entente actuelle prendra fin le 31 décembre 2011. La cible d'inflation est fixée à 2 %, le point médian d'une fourchette qui va de 1 à 3 %. En général, les décisions de politique monétaire concernant le niveau approprié du taux d'intérêt directeur par rapport à la cible d'inflation à moyen terme sont prises à huit dates d'annonce préétablies au cours de l'année. Ces décisions sont transmises par voie de communiqué et sont également publiées dans le *Rapport sur la politique monétaire* et sa mise à jour, documents dans lesquels la Banque examine les tendances et conjonctures économiques et financières au regard de la stratégie qu'elle poursuit pour la maîtrise de l'inflation au Canada.

³ Tiff Macklem a été sous-gouverneur de 2004 au 31 octobre 2007, date à laquelle il a été nommé sous-ministre délégué au ministère des Finances. John Murray a été nommé sous-gouverneur le 4 janvier 2008.

Comités du Conseil d'administration

Nom et mandat du comité	Composition (au 31 décembre 2007)
<p>Le Comité de direction fournit une tribune à la direction de la Banque pour traiter de questions générales de politique et de planification liées à la gestion de la Banque et prend des décisions au nom du Conseil lorsqu'il est impossible d'en convoquer tous les membres. Ce comité a été établi en vertu de la <i>Loi sur la Banque du Canada</i>.</p>	<p>D. A. Dodge (président) W. P. Jenkins W. A. Black J.-G. Desjardins B. D. DuPont C. Hansell R. A. Wright (membre d'office)</p>
<p>Le Comité de gouvernance revoit l'efficacité des pratiques de gouvernance de la Banque et toute autre question connexe.</p>	<p>J.-G. Desjardins (président) W. A. Black B. D. DuPont C. Hansell</p>
<p>Le Comité de la planification et du budget surveille le processus de planification stratégique, de préparation du budget et de suivi des dépenses de la Banque, ainsi que les fonctions d'intendance et le suivi qui y est lié.</p>	<p>J.-G. Desjardins (président) Ensemble des membres du Conseil</p>
<p>Le Comité de la vérification supervise le cadre de contrôle interne de la Banque, ainsi que l'efficacité de son cadre de gestion des risques et de gouvernance.</p>	<p>M. L. O'Brien (président) D. A. Emsley D. H. Laidley G. Lepage</p>
<p>Le Comité des ressources humaines et de la rémunération exerce un rôle de surveillance à l'égard des activités liées aux ressources humaines et à la rémunération, dont la stratégie de rémunération globale et les prestations de retraite.</p>	<p>B. D. DuPont (présidente) W. A. Black P. D. Dicks J. A. Finlayson</p>
<p>Le Comité des pensions* a le pouvoir d'adopter toutes les mesures que la Banque doit prendre en sa qualité d'administrateur du Régime de pension, du Régime de pension complémentaire et des fonds en fiducie.</p>	<p>W. P. Jenkins (président) P. D. Dicks C. Hansell M. L. O'Brien</p>
<p>* Mis à part les membres du Conseil, le Comité des pensions comprend trois autres cadres supérieurs de la Banque, qui sont nommés par le Conseil.</p>	

Les employés et le milieu de travail

La Banque compte environ 1 200 employés, dont la majorité travaille au siège, à Ottawa. Le reste, soit environ 10 % de l'effectif, est affecté aux centres des opérations de Montréal et de Toronto ainsi qu'aux bureaux régionaux de Vancouver, Calgary, Toronto, Montréal et Halifax. En tant qu'organisation fondée sur la recherche et le savoir, la Banque s'efforce de créer un milieu de travail exceptionnel dans le but d'attirer et de motiver les employés les plus susceptibles de l'aider à atteindre ses objectifs. Ce sont donc des professionnels talentueux qui mènent des recherches, élaborent des politiques, fournissent des services et assurent la bonne marche de l'institution, et ce, afin de promouvoir la prospérité économique du pays.

La Banque a adopté toute une série de valeurs, dont un engagement à l'égard de l'excellence et un engagement mutuel (voir « La boussole de la Banque » en deuxième de couverture). Les communications claires et ouvertes, la reconnaissance, le respect et la mise en commun des connaissances sont les fondements de ces engagements, et ce sont eux qui contribuent à créer un milieu de travail où les employés s'investissent pleinement et où la collaboration et l'épanouissement professionnel vont de soi.

La Banque mise également sur la diversité et la considère comme un atout, ainsi qu'en témoignent ses employés, qui viennent d'horizons très divers. Le personnel bénéficie de tout l'appui nécessaire pour apprendre les deux langues officielles et perfectionner ses compétences



Glen Provost et Mary McGrath, Section de la gestion de l'information et des données, département des Recherches

linguistiques; d'ailleurs, comme 70 % de l'effectif possède une connaissance fonctionnelle de ces deux langues, le français et l'anglais sont régulièrement utilisés dans le milieu de travail. L'institution favorise la diversité en encourageant l'innovation et les solutions créatives pour relever les défis liés au travail.

Outre ce qu'elle fait pour créer un milieu de travail de qualité supérieure, la Banque offre à ses employés un programme de rémunération globale concurrentiel, de même que d'excellentes occasions de formation et de perfectionnement. Des précisions sur la Banque et sur les possibilités de carrière qu'elle propose se trouvent dans le site Web de l'institution, à l'adresse <http://www.banqueducanada.ca/fr/rh/index.html>.

Au-delà de l'argent : l'architecture et les œuvres d'art de la Banque du Canada

Le troisième volume de la série de livres-souvenirs de la Banque, intitulé Au-delà de l'argent : l'architecture et les œuvres d'art de la Banque du Canada, retrace les efforts déployés par la banque centrale pour ériger des installations adaptées à ses besoins et à son statut d'institution monétaire nationale. Ce faisant, elle a laissé son empreinte sur le paysage architectural d'Ottawa et d'autres grandes villes canadiennes.



L'ouvrage propose au lecteur une visite privilégiée du siège de la Banque, l'un des édifices les plus distinctifs d'Ottawa. On y met en valeur les éléments remarquables de l'architecture et de l'aménagement intérieur des lieux, ainsi que certaines œuvres d'art de la collection de la Banque, laquelle reflète la diversité du pays et la richesse de son patrimoine artistique.

Politique monétaire

Résultat visé : Contribuer à la bonne tenue de l'économie et à l'amélioration du niveau de vie des Canadiens.

Stratégie : Garder l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible au moyen d'une cible d'inflation clairement définie.

Objectifs : Maintenir l'inflation au taux visé de 2 % et formuler des recommandations quant au cadre de conduite de la politique monétaire susceptible de contribuer le plus à la bonne tenue future de l'économie.

L'expérience révèle que la meilleure façon dont une banque centrale peut concourir à la bonne tenue de l'économie est de maintenir l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible. Depuis 1991, les mesures de politique monétaire axées sur cet objectif sont fondées sur une cible d'inflation clairement définie.

Travail en cours pour atteindre les objectifs et le résultat visé

Réalisation de la cible d'inflation de 2 %

En 2007, la Banque a été confrontée à plusieurs défis liés à la conduite de la politique monétaire. On pensera notamment à une demande intérieure plus vigoureuse que prévu et aux pressions sur la capacité de production plus vives qu'escompté qui en ont découlé, aux cours de l'énergie élevés, à une appréciation rapide du dollar canadien par rapport à son pendant américain, et à la turbulence qui a secoué les marchés du crédit dans la foulée du net repli de la demande de logements aux États-Unis et des pertes au titre des prêts hypothécaires à risque. Tout au long de l'année, l'économie canadienne a fonctionné légèrement au-delà de son potentiel. Malgré ces défis, la politique monétaire a réussi à maintenir le taux d'accroissement moyen de l'IPC à l'intérieur de la fourchette de maîtrise de l'inflation allant de 1 à 3 % et près de la cible de 2 %.

Au premier semestre de 2007, la croissance économique et l'inflation ont été supérieures aux prévisions. L'inflation mesurée par l'indice de référence a varié entre 2,2 et 2,5 % au cours de cette période. L'inflation mesurée par l'IPC

global s'est pour sa part établie un peu au-dessus de la cible de 2 %, oscillant entre 2,0 et 2,3 % de février à juin, mais elle aurait été plus élevée de 0,5 point de pourcentage n'eût été l'effet de la réduction de la TPS entrée en vigueur en juillet 2006 et des autres modifications des impôts indirects.

En juillet 2007, la Banque a estimé que les pressions sur la capacité s'étaient intensifiées et, le 10 juillet, elle a majoré le taux directeur, qu'elle avait maintenu à 4,25 % depuis mai 2006, pour le porter à 4,50 %. Elle a indiqué à ce moment-là qu'elle pourrait devoir le relever encore quelque peu afin de garder l'inflation à la cible. Le plus important risque à la hausse pesant sur les perspectives d'inflation tenait à une demande des ménages plus forte que prévu, et le principal risque à la baisse, à un ajustement plus important qu'escompté de notre économie à l'appréciation rapide du dollar canadien et à un tassement de l'activité plus profond et plus prolongé dans le secteur du logement aux États-Unis.

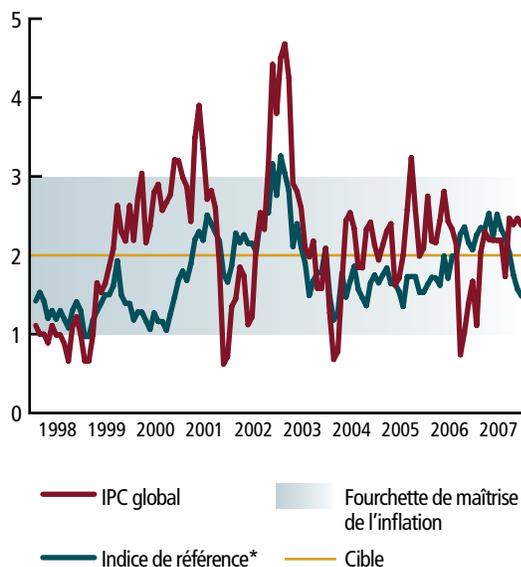
Au second semestre, la conjoncture économique internationale dans laquelle le Canada évolue a changé par suite de la turbulence sur les marchés financiers mondiaux qui est apparue pendant l'été. (Voir à la page 24 de la section Système financier une analyse approfondie de la situation et de la manière dont la Banque a réagi à celle-ci.) Dans une certaine mesure, les risques cernés par la Banque plus tôt dans l'année s'étaient matérialisés au début de l'automne : la demande des ménages au Canada s'était renforcée, l'ajustement dans le secteur de l'habitation aux États-Unis était plus prononcé et le huard avait poursuivi sa progression, passant de quelque

94 cents É.-U. à la mi-juillet à près de 103 cents É.-U. à la mi-octobre. En outre, les conditions du crédit avaient commencé à se resserrer sous l'effet des bouleversements qui agitaient les marchés financiers, le coût du crédit aux entreprises et aux ménages s'étant accru de 25 points de base, selon les estimations, par rapport au taux du

financement à un jour visé par la Banque. Dans ce contexte, le taux cible est resté inchangé en septembre et en octobre. Dans sa livraison d'octobre du *Rapport sur la politique monétaire*, la Banque a actualisé son analyse et ses prévisions économiques en y incorporant les implications du durcissement des conditions du crédit.

Indice des prix à la consommation

Taux de variation sur douze mois



* Indice excluant huit des composantes les plus volatiles de l'IPC et l'effet des modifications des impôts indirects sur les autres composantes

Dans l'annonce de sa décision de décembre concernant le taux directeur, la Banque a indiqué que la résultante des risques associés à la projection qu'elle avait publiée en octobre s'inscrivait désormais en baisse, et que, dans les prochains mois, tant l'inflation mesurée par l'IPC global que celle mesurée par l'indice de référence seraient vraisemblablement inférieures aux prévisions contenues dans le *Rapport*. Par ailleurs, les difficultés sur les marchés financiers mondiaux s'étaient aggravées, et on s'attendait à ce qu'elles persistent plus longtemps. Dans ces circonstances, le coût du financement pour les banques avait augmenté à l'échelle internationale et au Canada, et les conditions du crédit s'étaient resserrées davantage. Même si d'importants risques à la hausse subsistaient, la Banque a décidé, à la lumière du changement associé à la résultante des risques, d'abaisser le taux cible du financement à un jour pour le ramener à 4,25 %.

La recherche joue un rôle fondamental dans l'atteinte du résultat visé par la Banque en matière de politique monétaire. En 2007, l'institution a chargé un comité constitué de cinq économistes de l'extérieur d'évaluer les recherches réalisées dans le cadre de l'ensemble de ses fonctions économiques. Le comité rendra ses conclusions au début de 2008.

Taux de change du dollar canadien

Moyennes mensuelles



Amélioration de nos modèles

Pour mener des analyses et établir des projections sur l'évolution de l'économie, la Banque met au point et utilise un éventail de modèles économétriques, qu'elle améliore constamment. En 2007, elle a accordé une attention particulière au modèle TOTEM (pour *Terms-of-Trade Economic Model*) ainsi qu'au modèle GEM (pour *Global Economy Model*).

Les travaux portant sur le modèle TOTEM, qui sert à évaluer l'évolution de l'économie canadienne, visaient à améliorer son efficacité en procédant à une estimation formelle de ses paramètres et en apportant des modifications à sa structure. Le modèle devrait ainsi produire des prévisions plus justes et permettre de mieux mesurer le degré d'incertitude des projections.

La version du modèle de l'économie mondiale élaborée par la Banque (BOC-GEM) a été perfectionnée et a permis d'étudier de nouveaux enjeux tels que l'incidence des tendances en matière d'épargne et des flux d'investissement à l'échelle internationale, et les effets de la hausse des cours du pétrole.

Priorités en 2007 et à moyen terme

- Mener des recherches sur les coûts et les avantages qu'il y aurait, d'une part, à abaisser la cible d'inflation et, d'autre part, à adopter une cible fondée sur le niveau des prix.
- Approfondir notre compréhension des rouages et des incidences de la mondialisation.
- Effectuer des études plus poussées sur les liens réels et financiers qui sous-tendent le mécanisme de transmission de la politique monétaire.
- Analyser les ajustements sectoriels et régionaux aux chocs importants de prix relatifs et à d'autres grandes perturbations.
- Réévaluer les perspectives de croissance de la production potentielle compte tenu de l'évolution démographique et des tendances changeantes de la productivité.
- Se pencher sur les limites de la transparence et améliorer les communications de la Banque.

Progrès accomplis

Mener des recherches sur les coûts et les avantages qu'il y aurait, d'une part, à abaisser la cible d'inflation et, d'autre part, à adopter une cible fondée sur le niveau des prix

Au moment où elle a renouvelé l'entente avec le gouvernement du Canada concernant la cible d'inflation, en novembre 2006, la Banque a lancé un ambitieux programme de recherche pluriannuel visant à déterminer si le régime de cibles d'inflation actuel contribue le mieux à la bonne tenue de l'économie canadienne ou s'il est possible de le perfectionner. Cette action concertée, qui fait appel à l'expertise de nombreux chercheurs de la Banque et de l'extérieur, a pour but d'examiner de plus près deux sujets importants, à savoir les coûts et les

avantages qu'il y aurait, d'une part, à abaisser la cible d'inflation et, d'autre part, à remplacer celle-ci par une cible fondée sur le niveau des prix.

De solides bases ont été jetées en 2007, soit la première année complète du programme. La Banque a aidé à organiser des colloques et des séances de travail sur des questions liées au taux d'inflation optimal et à la poursuite de cibles fondées sur le niveau des prix. En outre, son personnel a collaboré avec de nombreux experts de l'extérieur à ces dossiers. Des études préliminaires indiquent, selon plusieurs modèles, que la baisse des taux d'inflation a tendance à améliorer le bien-être de façon globale, notamment en réduisant les distorsions sur le marché du travail, et que, sous certaines réserves, les cibles de niveau des prix semblent faciliter quelque peu la stabilisation du cycle économique. Toutefois, de plus amples recherches s'imposent avant de pouvoir tirer quelque conclusion que ce soit quant à la politique à suivre.

La Banque a créé un site Web (<http://www.inflationtargeting.ca>) servant de centre d'échange d'information sur la recherche en matière de cibles fondées sur l'inflation ou sur le niveau des prix.

Approfondir notre compréhension des rouages et des incidences de la mondialisation

Il est essentiel de comprendre à fond les effets de la mondialisation sur l'économie canadienne pour mener une politique monétaire saine. En 2007, la Banque a surveillé de plus près l'économie chinoise, notamment en effectuant des recherches au sujet de l'incidence de l'émergence de la Chine et, plus généralement, des pays d'Asie sur les prix mondiaux. Selon des études préliminaires concernant les effets directs et indirects de l'importation de biens chinois à faible coût sur l'inflation, cette incidence se serait traduite par une diminution du taux d'inflation au Canada de l'ordre de 0,1 à 0,4 point de pourcentage par an ces dernières années.

Les travaux visant à évaluer la robustesse de la relation traditionnelle qui existe entre les cours des produits de base et le dollar canadien se sont poursuivis. Les résultats obtenus tendent à indiquer que le dollar est devenu plus sensible aux variations de ces cours depuis quelques années. On a aussi effectué des recherches sur les répercussions de la montée en puissance des pays à marché émergent d'Asie sur les cours des produits de base.

Programme de bourses de recherche

Lancement de la Bourse du gouverneur

En septembre 2007, la Banque a créé la Bourse du gouverneur, destinée aux chercheurs qui ont commencé leur carrière il y a relativement peu de temps, qui enseignent à titre de professeur adjoint ou de professeur agrégé dans un programme d'études économiques ou commerciales d'une université canadienne, et qui ont démontré qu'ils pouvaient offrir une contribution marquante aux recherches menées dans les domaines qui sont au cœur du mandat de la Banque. Cette bourse annuelle, à l'instar de la Bourse de recherche créée en 2002, a pour objet de favoriser l'excellence dans la recherche et l'analyse, et d'établir des partenariats avec des experts de l'extérieur.

La Bourse de recherche fournit un soutien financier à des personnes qui effectuent des recherches de pointe dans les domaines de la macroéconomie, de l'économie monétaire, de la finance internationale ainsi que de l'économie des marchés financiers et des institutions financières. Tous les ans, la Banque organise une séance d'échange de connaissances au cours de laquelle les lauréats présentent leurs travaux récents et rencontrent des chercheurs de l'institution pour discuter de questions d'intérêt commun et de l'orientation future de leurs recherches.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de bourses de recherche, veuillez consulter le site Web de la Banque, à l'adresse <http://www.banqueducanada.ca/fr/bourses>.

Remise de la Bourse de recherche de 2007 (de gauche à droite) : le premier sous-gouverneur Paul Jenkins, David Barnard, administrateur et président du Comité de nomination, le titulaire de la bourse, Jean-Marie Dufour, professeur à l'Université McGill, et le gouverneur David Dodge



Effectuer des études plus poussées sur les liens réels et financiers qui sous-tendent le mécanisme de transmission de la politique monétaire

La Banque mène des recherches et des analyses afin de mieux comprendre comment les changements touchant les conditions financières — comme ceux survenus à la fin de l'été et à l'automne de 2007 — influent sur des variables macroéconomiques clés telles que la production et l'inflation. Ainsi, en 2007, on a élaboré un modèle structurel dans lequel les prix des maisons ainsi que le crédit aux entreprises et aux ménages jouent un rôle actif dans le mécanisme de transmission de la politique

monétaire. Ces travaux aideront à évaluer la résultante des risques lors de l'établissement des projections économiques du personnel de la Banque.

Analyser les ajustements sectoriels et régionaux aux chocs importants de prix relatifs et à d'autres grandes perturbations

En 2007, des chercheurs de la Banque ont examiné les liens empiriques entre les termes de l'échange et la croissance de la productivité du travail au Canada. Ils avancent que, les chocs récents des prix relatifs ayant amené le secteur manufacturier à se départir de sa main-d'œuvre

et de ses usines les moins productives, celui-ci devrait enregistrer une légère accélération de la croissance de la productivité du travail à court terme. Le secteur primaire devrait au contraire subir un ralentissement à ce chapitre, car les cours relativement élevés des produits de base ont encouragé l'exploitation de ressources plus coûteuses à extraire et entraîné une vive progression de la demande de main-d'œuvre ainsi qu'un recours accru à des sources de main-d'œuvre moins efficiente.

Réévaluer les perspectives de croissance de la production potentielle compte tenu de l'évolution démographique et des tendances changeantes de la productivité

La croissance de la production potentielle détermine le rythme auquel l'économie peut progresser de manière durable et non inflationniste. Le vieillissement des baby-boomers, le recul des taux de fécondité et la stabilisation du taux d'activité des femmes laissent tous prévoir un ralentissement de la croissance tendancielle du facteur travail dans les prochaines décennies. Cela entraînera un affaiblissement de l'expansion de la production potentielle s'il n'y a pas de hausse compensatoire de la productivité de la main-d'œuvre. Des recherches réalisées en 2007 donnent à penser que le fléchissement de l'offre de main-d'œuvre attribuable au vieillissement de la population devrait se traduire par une augmentation des investissements en machines et matériel, ce qui contribuerait à atténuer la baisse de l'accroissement de la production potentielle. Mais l'ampleur de cette intensification du capital sera fonction de la productivité relative des diverses cohortes et des politiques en matière d'éducation.

Un article paru dans la *Revue de la Banque du Canada* a traité de l'évolution de la productivité des travailleurs canadiens depuis le milieu des années 1990, période durant laquelle la croissance tendancielle de la productivité est demeurée modeste au pays, alors qu'elle a augmenté aux États-Unis. L'analyse révèle que les causes possibles de la progression moindre de la productivité au Canada sont notamment le volume inférieur des investissements dans les technologies de l'information et des communications, les coûts d'ajustement qu'aurait occasionnés la réaffectation des ressources entre secteurs par

suite d'importantes fluctuations des prix relatifs et une demande d'innovation moins vigoureuse.

Se pencher sur les limites de la transparence et améliorer les communications de la Banque

En 2007, la recherche dans le domaine de la transparence a été axée sur les réactions des marchés financiers canadiens aux communications officielles de la Banque du Canada, notamment les déclarations prospectives en matière de politique monétaire. On a également effectué des études sur la meilleure façon de communiquer l'information concernant l'incertitude et les risques qui entachent les perspectives économiques.

Priorités en 2008

- *Mener des recherches sur les coûts et les avantages qu'il y aurait, d'une part, à abaisser la cible d'inflation et, d'autre part, à adopter une cible fondée sur le niveau des prix.*
- *Approfondir notre compréhension des rouages et des incidences de la mondialisation.*
- *Effectuer des études plus poussées sur les liens réels et financiers qui sous-tendent le mécanisme de transmission de la politique monétaire.*
- *Analyser les ajustements sectoriels et régionaux aux chocs importants de prix relatifs et à d'autres grandes perturbations.*
- *Réévaluer les perspectives de croissance de la production potentielle compte tenu de l'évolution démographique et des tendances changeantes de la productivité.*
- *Se pencher sur les limites de la transparence et améliorer les communications de la Banque.*
- *Réaménager les processus opérationnels et entreprendre d'autres initiatives à l'appui du renouvellement de l'environnement informatique destiné à l'analyse économique.*

Monnaie

Résultat visé : Faire en sorte que les Canadiens se servent des billets de banque en toute confiance.

Stratégie : Réduire les niveaux de contrefaçon en deçà d'un seuil clairement défini.

Objectifs : Abaisser le taux de contrefaçon, d'ici 2009, à moins de 100 faux billets détectés annuellement par million de billets authentiques en circulation, et se préparer à entreprendre l'émission d'une nouvelle série de billets de banque à compter de 2011.

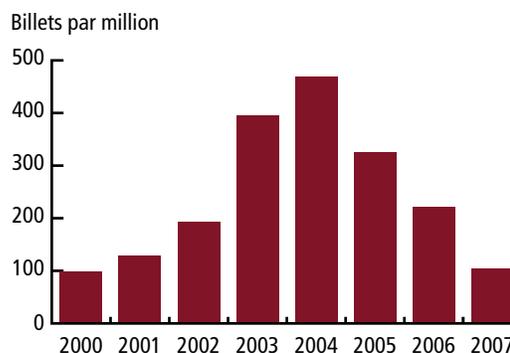
La Banque du Canada est chargée de fournir aux Canadiens des billets de banque qu'ils peuvent utiliser en toute confiance. En 2007, elle a émis 460 millions de billets neufs et a retiré de la circulation 375 millions de coupures usées. Il y avait, à la fin de l'année, quelque 1,7 milliard de billets en circulation, d'une valeur totale d'un peu plus de 50 milliards de dollars.

Travail en cours pour atteindre les objectifs et le résultat visé

La Banque a adopté une stratégie intégrée ayant pour but de renforcer la confiance du public dans le papier-monnaie canadien. Cette stratégie repose sur quatre piliers, en l'occurrence : rendre les billets plus difficiles à contrefaire, encourager la vérification systématique des billets, promouvoir la répression de la contrefaçon et retirer de la circulation les faux billets ainsi que les coupures des anciennes séries, plus vulnérables.

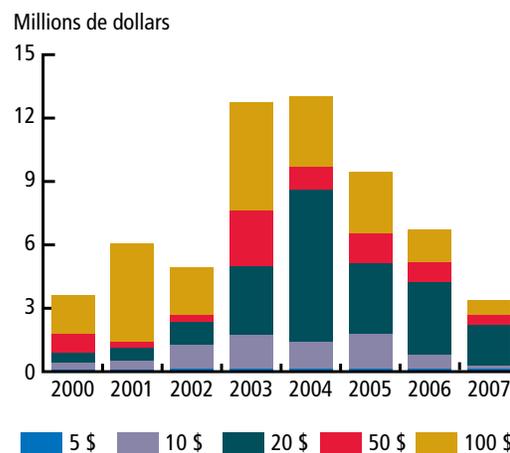
Grâce aux efforts déployés par la Banque du Canada ainsi que par les organismes d'application de la loi et les procureurs, les niveaux de contrefaçon ont baissé, en 2007, pour une troisième année de suite. Le nombre de billets contrefaits détectés par million de billets authentiques en circulation a chuté, passant d'un sommet de 470 en 2004 à 105 en 2007. Ce dernier chiffre, inférieur à celui de 221 enregistré en 2006, se situe juste au-dessus de la cible fixée pour 2009. Près des deux tiers des faux interceptés sont des copies de billets des anciennes séries, moins sûres, même si ces derniers ne représentent que 5 % du papier-monnaie en circulation. La coupure de 20 dollars reste la préférée des faussaires.

Nombre de faux billets détectés par million de billets en circulation*



* Cible visée en 2009, selon le plan à moyen terme : moins de 100 faux billets par million

Valeur des faux billets trouvés en circulation



Priorités en 2007 et à moyen terme

- Effectuer des recherches sur les éléments de sécurité, la thématique et la conception de la prochaine génération de billets de banque tout en continuant d'évaluer divers supports d'impression.
- Réorienter les programmes de formation de manière à inciter les commerçants à vérifier l'authenticité des billets.
- Mener des recherches pour mieux comprendre l'utilisation des billets, la contrefaçon ainsi que les autres modes de paiement et les technologies connexes.
- Continuer d'appuyer et de promouvoir les efforts de dissuasion de la contrefaçon.
- Remplacer les billets des séries précédentes et améliorer le Système de distribution des billets de banque.
- Moderniser le matériel de traitement des billets.

Progrès accomplis

Effectuer des recherches sur les éléments de sécurité, la thématique et la conception de la prochaine génération de billets de banque tout en continuant d'évaluer divers supports d'impression

La Banque prévoit lancer en 2011 les premières coupures d'une nouvelle série de billets. En 2007, elle a mis en place un plan détaillé de conception de cette série. Elle a également choisi les technologies et les matériaux qui semblent les plus prometteurs pour améliorer la sûreté du papier-monnaie et a commencé à les évaluer.

La Banque travaille étroitement avec d'autres banques centrales, des sociétés d'impression de produits fiduciaires et des fabricants de matériel pour encourager la mise au point de nouveaux éléments de sécurité et mieux comprendre la menace que pose l'évolution des techniques de reprographie auxquelles ont accès les faussaires. À titre d'exemple, la Banque est membre du Groupe de dissuasion de la contrefaçon des banques centrales, une association de 28 banques centrales qui collaborent en vue de cerner et d'analyser les risques de contrefaçon et d'élaborer des mesures stratégiques pour y faire face. De plus, elle s'est associée avec la Banque d'Angleterre,

l'Université Dalhousie et l'Université de Bangor (pays de Galles) pour examiner comment les techniques de conception et d'impression peuvent servir à produire des billets plus sûrs. Cette étude novatrice est la première de ce genre à être réalisée par une banque centrale, et elle devrait permettre de recueillir des renseignements utiles pour la conception de la prochaine génération de billets de banque canadiens.

Réorienter les programmes de formation de manière à inciter les commerçants à vérifier l'authenticité des billets

La sûreté des billets de banque passe par une meilleure connaissance des éléments de sécurité intégrés à chaque coupure et par leur utilisation systématique pour vérifier l'authenticité des billets. Pour encourager cette pratique, la Banque offre toute une série de documents d'information imprimés, audiovisuels et informatisés. Des renseignements détaillés à ce sujet se trouvent dans son site Web, à l'adresse <http://www.banqueducanada.ca/fr/billets/index.html>. Par ailleurs, le personnel des bureaux régionaux de l'institution donne des séances de formation sur mesure aux détaillants et aux autres établissements qui emploient des caissiers.

En 2007, au chapitre de la formation, la Banque a mis davantage sur les commerces où une bonne part des transactions sont réglées en argent comptant, notamment les stations-service et les dépanneurs. En collaboration avec le Conseil scolaire du district de Durham, la Gendarmerie royale du Canada (GRC), la Police provinciale de l'Ontario et la Sûreté du Québec, elle a aussi lancé avec succès un module d'apprentissage destiné aux élèves du secondaire (dont bon nombre seront appelés, dans le cadre de leur premier emploi, à manipuler des espèces). La Banque a en outre amorcé des discussions avec des représentants des ministères de l'Éducation et des conseils scolaires des différentes provinces au sujet de la possibilité d'intégrer ce nouvel outil, conçu en partenariat avec le Conseil scolaire de Durham, dans les programmes d'études secondaires un peu partout au pays.

Mener des recherches pour mieux comprendre l'utilisation des billets, la contrefaçon ainsi que les autres modes de paiement et les technologies connexes

La Banque sonde régulièrement les Canadiens pour mieux comprendre l'utilisation qu'ils font des billets de banque, mesurer la confiance que ceux-ci leur inspirent et évaluer les pratiques des détaillants en matière de

Musée de la monnaie

La Banque du Canada abrite le Musée de la monnaie, qui a pour mission, d'une part, de préserver le patrimoine numismatique canadien en gérant la Collection nationale de monnaies et, d'autre part, de renseigner le public sur la monnaie, la banque centrale et l'économie. En 2007, les expositions et divers programmes du Musée ont attiré environ 42 000 visiteurs, alors que 30 000 autres personnes ont pris part aux activités de diffusion offertes à l'extérieur d'Ottawa.

La création d'un Comité consultatif des acquisitions et l'élaboration d'un plan d'amélioration des installations du Musée visant à préserver la Collection comptent parmi les initiatives prises en 2007 pour renforcer l'intendance de la Collection. De nouveaux programmes ont également vu le jour durant l'année, dont l'exposition intitulée « Argent sacré, sacré argent » (préparée et présentée en partenariat avec le Musée de la civilisation de Québec), une visite audioguidée sur la contrefaçon ainsi qu'une exposition sur la détection de la contrefaçon conçue à l'intention des jeunes, qui doit ouvrir tôt en 2008.

Il est possible d'explorer le Musée et d'accéder au matériel disponible à son centre d'apprentissage à partir du site Web de l'institution, à l'adresse <http://www.banqueducanada.ca/museedelamonnaie>.

vérification. Elle se sert des renseignements ainsi recueillis pour formuler des stratégies de formation et de communication.

La Banque effectue également des recherches afin d'étudier les modes de paiement, comme les espèces et les cartes de débit et de crédit, auxquels ont recours les consommateurs et les commerçants. Ces travaux fournissent des indications sur la façon dont les consommateurs perçoivent et utilisent les divers moyens de paiement, ainsi que sur les facteurs qui influent sur le comportement des commerçants et de leurs clients.



Gerry Gaetz, chef du département des Opérations bancaires (au centre), remet le Prix d'excellence en matière de répression de la contrefaçon de 2007 au détective intérimaire Brian Wintermute (à gauche) et au détective Thomas Warfield (à droite), tous deux du Service de police de la région de Peel (Ontario). Leur enquête a mené au démantèlement d'un important réseau de faussaires et à l'arrestation de 30 suspects.

Continuer d'appuyer et de promouvoir les efforts de dissuasion de la contrefaçon

En 2007, la Banque a mis sur pied le Groupe chargé de l'observation de la loi, dans le cadre des efforts grandissants qu'elle déploie pour mieux faire valoir que la contrefaçon constitue une infraction criminelle grave. L'institution soutient la répression du faux-monnayage en fournissant des renseignements susceptibles d'aider la police à enquêter sur les infractions de contrefaçon et les procureurs de la Couronne à poursuivre les contrevenants.

De concert avec la GRC, la Police provinciale de l'Ontario, la Sûreté du Québec et l'Association canadienne des chefs de police, la Banque a lancé une nouvelle campagne, appelée *La fausse monnaie, c'est criminel!*, visant à renseigner les agents de police sur la contrefaçon et à leur fournir des outils à l'appui de leurs activités de répression. Dans le cadre de ce programme, une vidéo de formation et un dépliant ont été distribués à l'ensemble des corps policiers du Canada. La Banque et ses partenaires responsables de l'application de la loi ont donné de la formation en matière de lutte anticontrefaçon dans les collèges communautaires et cégeps offrant un programme de justice pénale, ainsi que dans diverses académies de police au pays. En 2007, la Banque a également élaboré et fait paraître un bulletin d'information trimestriel intitulé *Liaison anticontrefaçon*, destiné principalement aux policiers et aux procureurs.

Remplacer les billets des séries précédentes et améliorer le Système de distribution des billets de banque

La Banque collabore avec les institutions financières qui prennent part au Système de distribution des billets de banque afin d'approvisionner la population en espèces. Les deux centres de traitement de la Banque trient les billets reçus des institutions financières pour en vérifier la qualité et l'authenticité. Ces centres remettent en circulation les coupures en bon état, détruisent les billets endommagés ainsi que ceux des anciennes séries, moins sûres, et envoient les faux à la GRC. À la fin de 2007, les coupures de la nouvelle série, qui sont plus sûres, représentaient plus de 95 % des billets en circulation.

Le Système de distribution des billets de banque assure la gestion conjointe du flux de billets parmi les institutions financières participantes. En 2007, un comité de hauts représentants de la Banque et de ces institutions a été formé afin d'étudier et de mettre en œuvre des mesures



Contrôle de la qualité d'impression, Production et services relatifs aux billets

visant à améliorer la capacité du Système de détecter et de retirer les billets contrefaits et ceux qui sont impropres à la circulation.

Moderniser le matériel de traitement des billets

La Banque a entrepris, dans ses propres centres des opérations, la modernisation de ses systèmes de traitement à haute vitesse des billets de banque. Cette mise à niveau, qui sera terminée en 2008, a pour objectif d'accroître l'efficacité et la durée de vie utile du matériel.

Priorités en 2008

- *Poursuivre l'élaboration d'une nouvelle génération de billets beaucoup plus sûrs.*
- *Élargir les communications ciblées visant à accroître la vérification des billets par les détaillants.*
- *Amener les organismes d'application de la loi et les tribunaux à participer davantage aux efforts de répression de la contrefaçon.*
- *Achever la modernisation du matériel de traitement des billets et continuer à solidifier le Système de distribution des billets de banque.*
- *Abaisser le seuil de contrefaçon visé, à la lumière de l'expérience des principales banques centrales.*

Systeme financier

Résultat visé : Contribuer au maintien de la stabilité et de l'efficacité du système financier canadien.

Stratégie : Assurer la prestation de services essentiels de banque centrale et influencer sur le comportement des secteurs public et privé de façon à améliorer la fiabilité et l'efficacité du système financier.

Objectifs : Limiter le risque systémique, faire des recherches, des analyses et des recommandations stratégiques de grande portée et fournir des services de banque centrale fiables.

Le système financier est composé des institutions financières, des marchés financiers et des systèmes de compensation et de règlement. La Banque du Canada s'attache à promouvoir la fiabilité et l'efficacité du système financier en offrant des services de banque centrale — notamment en sa qualité de prêteur de dernier ressort —, en exerçant une surveillance générale des principaux systèmes de compensation et de règlement au pays, en effectuant et en publiant des recherches ainsi qu'en fournissant des conseils à diverses organisations nationales et internationales responsables de politiques publiques.

Travail en cours pour atteindre les objectifs et le résultat visé

Favoriser la stabilité et l'efficacité du système financier

Le système financier mondial a été rudement mis à l'épreuve par la réévaluation des risques qui a eu lieu en 2007 à la suite des pertes d'ampleur inattendue liées aux prêts hypothécaires à risque consentis aux États-Unis. Les écarts de crédit se sont creusés, la liquidité du marché des produits financiers structurés s'est évaporée, le financement est devenu plus onéreux et plus difficile d'accès pour les banques, et les conditions du crédit se sont resserrées. Même si l'injection de liquidités par la plupart des grandes banques centrales a permis de maintenir les taux du financement à un jour près de leurs niveaux cibles, la liquidité des instruments

assortis d'échéances plus longues est demeurée problématique, à cause notamment d'une accumulation préventive de fonds par les institutions financières. Dans l'ensemble, le système financier international a assez bien résisté au choc, grâce en partie à l'excellente capitalisation qu'affichaient alors les grandes banques à l'échelle du globe.

À la racine du problème se trouvait l'expansion rapide de produits financiers structurés si complexes et opaques que même certains investisseurs avertis ne comprenaient pas la nature exacte des produits qu'ils achetaient. Cet essor a entraîné un relâchement des normes de crédit, particulièrement manifeste sur le marché des prêts hypothécaires à risque des États-Unis, d'où provenaient de nombreux titres sur lesquels étaient fondés les produits structurés. Ces derniers, à leur tour, ont été vendus dans le monde entier. Lorsque les défauts de paiement sur ces prêts à risque se sont multipliés, le marché des produits structurés a gravement pâti de son manque de transparence, les investisseurs ayant commencé à remettre en question la valeur des actifs auxquels étaient adossés leurs titres. Les perturbations ont été particulièrement aiguës sur le marché du papier commercial adossé à des actifs (PCAA), où les investisseurs étaient peu disposés à prendre des risques. Les banques, qui avaient directement investi dans ces structures, qui s'étaient engagées à fournir des liquidités ou qui avaient désormais du mal à titriser leurs créances, ont aussi été touchées. À mesure que les inquiétudes au sujet des contreparties

s'accroissaient, les investisseurs ont cherché refuge dans les titres d'État, les banques se sont mises à accumuler des liquidités par crainte de ne pouvoir satisfaire leurs besoins de financement à venir, la liquidité des marchés monétaires (notamment du marché interbancaire) s'est tarie, et le coût du financement à terme pour les banques a augmenté de façon notable.

Les marchés financiers canadiens ont été soumis à bon nombre des tensions également observées sur les autres marchés du monde, y compris à un durcissement des conditions du crédit (dont il est question dans la section sur la politique monétaire du présent rapport). Au Canada, toutefois, le marché du PCAA a été confronté à un problème particulier, du fait que les émissions de papier commercial non bancaire étaient assorties de lignes de crédit de substitution dont l'usage était restreint au seul cas d'une perturbation générale du marché. Lorsque les véhicules d'émission non bancaires se sont trouvés dans l'incapacité de renouveler leur papier commercial, les acteurs du marché ont convenu d'un moratoire — l'accord de Montréal — qui a débouché, à la fin de décembre, sur une entente de principe en vue de la conversion du papier commercial en billets à plus long terme échangeables et de la constitution d'une facilité de marge. Pour sa part, le PCAA bancaire a continué d'être renouvelé, moyennant toutefois des écarts de taux d'intérêt nettement supérieurs. Les banques canadiennes se sont ressenties de la hausse mondiale du coût du financement à terme, en dépit de leur exposition relativement faible aux prêts hypothécaires américains à risque et de leur recours parcimonieux à la titrisation.

Lors du déclenchement des turbulences au début d'août, la Banque s'est empressée de diffuser un communiqué afin de faire savoir aux marchés qu'elle était prête à fournir des liquidités pour favoriser la bonne marche du système financier. Quand des pressions se sont fait sentir sur le marché des fonds à un jour, la Banque a eu recours aux moyens dont elle se sert habituellement pour maintenir le taux du financement à un jour près de la cible visée : elle a conclu des prises en pension avec les négociants principaux et a relevé le niveau des soldes de règlement dans le système de paiement. Le 15 août, la Banque a élargi temporairement la liste des titres admissibles en garantie aux fins des prises en pension. Ces mesures lui ont permis de répondre aux besoins de financement à un jour et de garder le taux à un jour près du niveau cible.

Devant la persistance de larges écarts de rendement, la Banque s'est demandé si elle ne serait pas mieux à même de réagir à certaines défaillances du marché en octroyant des liquidités à une échéance de plus d'un jour, contre des garanties pouvant appartenir à une gamme plus diversifiée de titres. En décembre, elle a pris deux mesures en ce sens. Premièrement, dans le cadre d'une action concertée menée par plusieurs banques centrales, la Banque a allongé la liste des titres qu'elle était disposée à accepter en garantie pour les prises en pension à plus d'un jour venant à échéance après la fin de l'année civile. Deuxièmement, elle a annoncé qu'elle élargirait l'éventail des titres admissibles en nantissement dans le cadre de son mécanisme permanent d'octroi de liquidités, pour y inclure, à la fin de mars 2008, certaines catégories de PCAA émis par les banques et, plus tard, les bons du Trésor américain. Les efforts à cet égard se poursuivent. Plus particulièrement, la Banque évalue s'il y a lieu de modifier la *Loi sur la Banque du Canada* afin d'allonger la liste des titres qu'elle est habilitée à acquérir et à céder dans diverses situations. Les travaux sur ce sujet effectués dans d'autres banques centrales et coordonnés par le Comité sur le système financier mondial de la Banque des Règlements Internationaux (BRI) seront mis à profit.

La dimension internationale. La Banque a continué de participer activement à divers groupes internationaux, comme le G7, le G20 et le Forum sur la stabilité financière, et à plusieurs comités placés sous les auspices de la BRI, qui offrent un cadre pour échanger de l'information, suivre l'évolution financière et discuter des politiques à adopter en conséquence. Fait notable, le Forum sur la stabilité financière, qui réunit des autorités nationales et des institutions financières internationales, a entrepris une étude approfondie de la turbulence des marchés à la demande des ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales du G7. Le Forum devrait déposer un rapport final, qui comprendra des recommandations, en avril 2008.

L'évaluation du secteur financier

En 2006, le Canada a invité le Fonds monétaire international (FMI) à ausculter son système financier dans le cadre du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF). L'exercice, mené en 2007 avec la collaboration d'institutions financières et d'organismes publics canadiens, consistait à actualiser la première évaluation réalisée en 1999. La Banque du Canada a pris part à deux



Konstantinos Tsatsaronis, de la BRI, et le sous-gouverneur Pierre Duguay au colloque économique annuel de la Banque. En 2007, le colloque a été consacré à l'élaboration d'un cadre d'évaluation de la stabilité financière.

grands volets de cette mission : un examen général du système financier canadien au regard des normes, des codes et des pratiques optimales reconnus internationalement, et une simulation de crise destinée à mesurer la résilience des banques canadiennes face à des chocs défavorables tels qu'une correction désordonnée des déséquilibres mondiaux. La Banque a conçu le scénario de cette simulation macroéconomique et analysé les résultats de chaque banque de concert avec le FMI. Elle a également joué un rôle important en fournissant les renseignements et les commentaires nécessaires à l'évaluation du système canadien de règlement de titres. Le rapport de mission du FMI est attendu au début de 2008.

En 2007, la Banque a organisé, seule ou avec d'autres organismes, plusieurs ateliers destinés à établir un bilan des connaissances sur le système financier. Les participants ont traité, entre autres, des aspects théoriques et pratiques de la gestion de portefeuille, des marchés des titres à revenu fixe et de l'incidence des produits financiers complexes sur la transmission de la politique monétaire. Certaines des études présentées à ces ateliers ont paru sous forme de documents de travail.

La limitation du risque systémique dans les systèmes de compensation et de règlement

Aux termes de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*, la Banque assume la surveillance générale des systèmes de compensation et de règlement d'importance systémique. En 2007, elle a examiné des changements importants ayant touché la CLS Bank,

établissement international qui assure le règlement simultané des opérations de change, et le CDSX, système canadien de règlement des opérations sur actions et titres de dette.

La Banque a par ailleurs poursuivi sa collaboration avec La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée et l'Association canadienne des paiements, qui exploitent respectivement le CDSX et le STPGV (système qui prend en charge les paiements en dollars canadiens de montant élevé ou à délai de règlement critique), afin d'examiner les améliorations qui pourraient être apportées aux plans de continuité des opérations. Plus particulièrement, elle a invité les membres de ces systèmes à discuter des répercussions qu'aurait une éventuelle perturbation des activités d'un participant clé.

La Banque soumet ses propres systèmes à des tests réguliers et dirige périodiquement ses opérations depuis son site de relève. En 2007, les services qu'elle fournit aux systèmes de compensation et de règlement d'importance systémique ont été disponibles 99,98 % du temps, un résultat en légère hausse par rapport à celui de 2006.

Priorités en 2007 et à moyen terme

- Élaborer un cadre permettant d'évaluer la stabilité du système financier.
- Analyser les opérations des grandes institutions financières complexes, et particulièrement leur incidence sur le système financier.
- Approfondir la recherche sur les liens transfrontières entre les systèmes de compensation et de règlement des paiements et des opérations sur titres.
- Poursuivre les efforts en vue de réformer le FMI, notamment en renforçant la fonction de surveillance de l'organisme.
- Examiner l'efficacité du secteur financier canadien.
- Améliorer la collecte et l'utilisation des données financières.
- Mettre en place une nouvelle application liée aux services bancaires et affermir la résilience des systèmes à l'appui des opérations bancaires.
- Mieux se préparer aux situations d'urgence.

Progrès accomplis

Stabilité du système financier

Élaborer un cadre permettant d'évaluer la stabilité du système financier

En 2007, la Banque a poursuivi le travail préparatoire à l'établissement d'un cadre qui l'aidera à repérer et à analyser les sources de risques systémiques pouvant menacer la stabilité financière au Canada. L'institution s'est dotée d'une approche plus systématique pour cerner et apprécier les risques internationaux potentiels, et elle a continué de renforcer sa capacité d'évaluer la vulnérabilité du système financier du pays à divers risques, notamment par des avancées au chapitre des simulations de crise. L'exercice de simulation de crise mené de concert avec le FMI, dans le cadre du PSEF, lui a été profitable à cet égard. Le colloque économique annuel de la Banque a donné l'occasion à des experts du monde entier de passer en revue les progrès réalisés dans ce domaine et de déceler les pistes de recherche les plus prometteuses.

Analyser les opérations des grandes institutions financières complexes, et particulièrement leur incidence sur le système financier

Les travaux effectués en 2007 sur les grandes institutions financières complexes ont révélé que, si le Canada ne compte aucune de ces institutions d'envergure internationale, ses grandes banques nationales ont en revanche beaucoup de traits communs avec ces dernières. La Banque a examiné les principaux risques posés par ce genre d'institutions et a entrepris d'évaluer leurs implications pour le Canada.

Approfondir la recherche sur les liens transfrontières entre les systèmes de compensation et de règlement des paiements et des opérations sur titres

La Banque a joué un rôle actif au sein d'un groupe de travail international sur les interdépendances entre systèmes, établi par le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement. Ce groupe analyse l'origine des liens transfrontières et leurs conséquences sur le plan de la gestion des risques. La Banque a étudié et approuvé un projet visant à relier le système canadien de règlement de titres (le CDSX) au système britannique de compensation et de règlement des opérations sur titres.

Poursuivre les efforts en vue de réformer le FMI

La Banque a plaidé énergiquement en faveur de changements propres à accroître l'efficacité de la fonction de surveillance exercée par le FMI. La surveillance économique

constitue le principal outil de prévention des crises dont dispose le Fonds. La Banque a mené des recherches approfondies sur la gouvernance de l'institution et sur sa fonction de surveillance. En juin, une étape importante a été franchie lorsque le Conseil d'administration du FMI a instauré de nouvelles lignes directrices qui feront porter la surveillance sur les politiques des pays membres qui influent le plus sur la stabilité externe. Les membres du Conseil ont convenu d'adopter un énoncé définissant les priorités en matière de surveillance, qui entrera probablement en vigueur en 2008 et qui sera mis à jour régulièrement. Ces mesures renforceront la contribution du FMI à la stabilité du système financier international, ce qui atténuera les risques extérieurs pesant sur l'économie canadienne.

Efficiences du système financier

Examiner l'efficacité du secteur financier canadien

Afin de promouvoir l'efficacité du système financier, la Banque réalise et publie des études et fournit des conseils à des organisations canadiennes et internationales responsables de politiques publiques. En 2007, ses recherches dans ce domaine ont été axées sur la structure du marché et l'évolution de la réglementation (en particulier la concurrence et les regroupements dans le secteur boursier); la formation des prix et la liquidité sur les marchés des titres à revenu fixe; l'incidence des systèmes de négociation parallèles sur le marché intercourriers des titres d'État; et le coût du capital pour les entreprises canadiennes par rapport aux entreprises américaines. La



Participants à un atelier sur la modélisation de la stratégie de gestion de la dette, tenu en juin par le département des Marchés financiers

Banque s'est également penchée sur des questions liées à l'efficacité des systèmes de compensation et de règlement, y compris les facteurs qui influent sur le choix d'une structure à plusieurs niveaux dans les systèmes de paiement, l'utilisation et la distribution des liquidités dans ces systèmes et l'octroi de liquidités par la banque centrale. Les résultats d'une bonne part de ces recherches ont été publiés dans la *Revue du système financier* de la Banque.

Développement de l'infrastructure TI et des systèmes de gestion de données

Appliquer une stratégie en vue d'améliorer la collecte et l'utilisation des données financières

En 2005, la Banque a lancé un projet pluriannuel destiné à perfectionner le mode de collecte des données financières et à élargir le champ de ses recherches sur le système financier. En 2007, elle a déterminé ses besoins en données financières et procédé à l'évaluation de fournisseurs potentiels. Une importance particulière a été accordée aux microdonnées sur les ménages requises pour renforcer l'analyse des vulnérabilités associées à l'endettement des particuliers.

Mettre en place une nouvelle application liée aux services bancaires et affermir la résilience des systèmes à l'appui des opérations bancaires

En tant que fournisseur exclusif de services de soutien aux systèmes de compensation et de règlement cruciaux du Canada, la Banque a réalisé des progrès considérables dans la mise en place d'un environnement informatique

à haute disponibilité; ce projet, qui s'échelonne sur plusieurs années, vise à améliorer l'infrastructure TI à l'appui des applications à délai d'exécution critique. Après les retards subis en 2006, une étape importante a été franchie en 2007 avec la mise à l'essai réussie du Système bancaire à haute disponibilité, la première application à être introduite dans le cadre de ce projet. Le nouveau système, censé être mis en service à l'automne 2008, améliorera la fiabilité et l'efficacité des opérations.

Priorités en 2008

- *Poursuivre l'élaboration du cadre d'évaluation de la stabilité du système financier.*
- *Revoir les principes et les pratiques liés aux mécanismes d'octroi de liquidités de la Banque.*
- *Mener d'autres études sur l'efficacité du système financier, y compris des analyses sur les marchés des titres à revenu fixe et le coût du capital.*
- *Évaluer les répercussions, sur les systèmes de compensation et de règlement, de la concentration dans le secteur des services financiers.*
- *Mettre en œuvre la nouvelle application liée aux services bancaires.*

Gestion financière

Résultat visé : Assurer une gestion stable et efficace de l'encours de la dette fédérale et des actifs financiers du gouvernement canadien et de la Banque du Canada, ainsi que des risques opérationnels et financiers s'y rattachant.

Stratégie : Entretenir des partenariats efficaces; tirer parti des nouveaux outils d'analyse; passer en revue les services, les processus et les systèmes; améliorer le cadre de gestion des risques; et recourir à des mécanismes de gouvernance clairs et efficaces.

Objectif : Fournir des services efficaces grâce à un solide cadre de gestion des risques, y compris des conseils stratégiques avisés, et assurer une mise en œuvre efficace.

À titre d'agent financier du gouvernement fédéral, la Banque du Canada est chargée de la conduite du programme d'emprunt de ce dernier et de la prestation de conseils en la matière, et responsable de la gestion des flux financiers de l'État et de l'investissement de ses actifs financiers. La Banque assure également les services bancaires connexes et le soutien du programme fédéral de placement des titres au détail. La gestion des risques financiers et opérationnels fait partie intégrante de son travail. En outre, la Banque administre son propre bilan de même que les actifs détenus dans son fonds de pension. Elle se livre aussi à des activités bancaires pour le compte d'autres banques centrales et d'organisations financières internationales.

Travail en cours pour atteindre l'objectif et le résultat visé

Responsabilités d'agent financier

Dans l'exercice de ses responsabilités d'agent financier, la Banque fournit des services bancaires au gouvernement fédéral. Elle est notamment chargée de faire et de recevoir des paiements, de régler aux détenteurs de la dette intérieure les sommes qui leur sont dues et de fournir de l'information destinée à faciliter les activités de gestion de trésorerie et de rapprochement de comptes. En prévision de la mise en œuvre, en 2008, du projet d'imagerie des chèques — une initiative lancée par



La salle des marchés de la Banque

l'Association canadienne des paiements pour moderniser le système de compensation —, la Banque a continué de collaborer avec le gouvernement afin que les changements requis soient apportés aux systèmes et aux procédures.

Par ses opérations de gestion de la trésorerie, la Banque veille à ce que le gouvernement dispose des fonds nécessaires pour répondre à ses besoins opérationnels quotidiens et à ce que le coût associé au maintien des soldes de trésorerie soit réduit au minimum. Les soldes moyens du Receveur général se sont chiffrés à 8,2 milliards de dollars en 2007, comparativement à 6,6 milliards en 2006. Cette augmentation s'explique en

partie par les soldes plus élevés tenus à la fin de l'exercice financier du gouvernement et à l'approche de l'arrivée à échéance d'une importante émission obligataire.

Les réserves officielles de liquidités internationales du Canada, qui sont surtout détenues dans le Compte du fonds des changes, sont gérées de façon à fournir des liquidités en devises au gouvernement et à promouvoir, au besoin, un comportement ordonné du dollar canadien sur le marché des changes. À la fin de l'exercice, les réserves officielles du Canada totalisaient 41,1 milliards de dollars É.-U., en hausse de 6 milliards par rapport à la fin de l'exercice précédent. Comme en 2006, les actifs du Compte du fonds des changes ont été protégés contre les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change, principalement par un programme permanent de swaps de devises fondés sur des titres intérieurs. Le Compte du fonds des changes a atteint ses objectifs stratégiques et affiché un rendement sous-jacent positif, déduction faite des coûts liés aux passifs. Lorsque des tensions liées à la situation du crédit se sont fait sentir sur les marchés financiers mondiaux, à la fin de l'été et à l'automne, la politique de prudence appliquée aux placements du Compte ainsi qu'à la gestion de ses actifs et passifs s'est traduite par d'excellents rendements et s'est avérée efficace pour limiter les risques.

En 2007, la Banque a cherché des moyens de réduire encore le coût des services administratifs fournis à l'appui du programme de placement des titres au détail. Ces services ont été impartis à EDS Canada en 2001. L'entente conclue avec cette société a été renégociée en 2007 afin d'améliorer les processus opérationnels et de rationaliser l'infrastructure technique, et le contrat a été reconduit jusqu'en 2021. On estime que le gouvernement fédéral réalisera des économies de quelque 107 millions de dollars au cours de la période visée par le nouveau contrat.

Autres responsabilités en matière de gestion financière

En 2007, la Banque a poursuivi son examen du cadre de gestion des placements du Fonds de pension et apporté quelques modifications à celui-ci. En vue d'accroître les rendements corrigés du risque, elle a mis davantage l'accent sur une approche active, confiant à plusieurs nouveaux gestionnaires externes les portefeuilles d'actions



Bill Beauchamp, représentant des services bancaires, département des Opérations bancaires

du Fonds devant être gérés activement. Elle a aussi renforcé le processus de sélection et de suivi des gestionnaires de placements du Fonds.

La Banque conclut des transactions avec les banques et les sociétés de fiducie ou de prêt constituées en vertu d'une loi fédérale en raison de l'obligation qu'ont ces institutions de lui transférer tous les soldes non réclamés des comptes en dollars canadiens tenus au pays et inactifs depuis dix ans. Les propriétaires des fonds peuvent récupérer ces soldes sur présentation de documents attestant de leur droit. En 2007, le montant des soldes non réclamés que les institutions financières ont transférés à la Banque a atteint 39,5 millions de dollars. Cette dernière a traité environ 28 000 demandes de renseignements et versé au total 12,3 millions de dollars en réponse à quelque 7 000 réclamations.

La Banque fournit différents services à d'autres banques centrales et à des organisations financières internationales (tenue de comptes courants en dollars canadiens, gestion de comptes de titres pour le règlement et la garde de valeurs, garde d'or, etc.). Le recours à ces services a diminué légèrement en 2007 par suite d'un recul de l'activité de plusieurs clients importants. Par ailleurs, la Banque a apporté des changements à ses systèmes et procédures afin de se conformer au plafond de 50 millions de dollars imposé à la taille des transactions pouvant être réglées dans le système CDSX ainsi qu'à la législation destinée à contrer le blanchiment d'argent.

Priorités en 2007 et à moyen terme

- Continuer de soutenir la liquidité du marché des titres du gouvernement canadien.
- Améliorer la mesure et la divulgation du rendement des placements et de l'exposition aux risques du Compte du fonds des changes.
- Achever le transfert des fonctions de vente et de marketing relatives aux titres destinés aux particuliers qui relevaient auparavant de l'agence Placements Épargne Canada.
- Accroître les capacités d'analyse.
- Renouveler les systèmes et améliorer les processus.
- Améliorer la gestion des risques.

Progrès accomplis

Continuer de soutenir la liquidité du marché des titres du gouvernement canadien

Les activités de gestion de la trésorerie de l'État et de ses emprunts sur le marché institutionnel intérieur visent à assurer au gouvernement fédéral un financement stable à faible coût qui lui permette de combler ses besoins opérationnels. L'atteinte de cet objectif est facilitée par la promotion du bon fonctionnement du marché des titres du gouvernement canadien. Conformément à ce que prévoyait le gouvernement fédéral dans le document *Stratégie de gestion de la dette 2007-2008*, aucun ajustement important n'a été apporté aux programmes et aux opérations d'emprunt en 2007. L'émission de titres de référence s'est poursuivie aux principales échéances de la courbe des taux. Le fait que les marchés tiennent davantage compte du degré de substituabilité entre les obligations de référence à deux ans et à cinq ans nouvellement émises et les obligations existantes portant la même date d'échéance a permis l'émission d'un volume accru d'obligations à plus long terme.

Les délais moyens de diffusion des résultats sont demeurés inférieurs aux délais de trois et de cinq minutes visés respectivement pour les adjudications et les opérations de rachat et de conversion effectuées par la Banque pour le compte du gouvernement. Le délai moyen a été

de 2,20 minutes dans le cas des adjudications ordinaires et de 3,02 minutes pour les rachats et conversions de titres. Le maximum de cinq minutes a été dépassé lors d'une adjudication de bons de gestion de trésorerie étalée sur trois jours, mais l'incidence de ce dépassement sur le marché a été négligeable.

À quelques occasions durant l'année, la Banque a consenti des prêts, entièrement garantis, de valeurs mobilières figurant à son bilan en vertu du programme de prêt de titres. Dans le cadre de ce programme, qui a été instauré en 2002, la Banque soutient la liquidité du marché des titres du gouvernement canadien en fournissant une source secondaire et temporaire de titres d'une échéance précise en période de forte demande.

Améliorer la mesure et la divulgation du rendement et de l'exposition aux risques du Compte du fonds des changes

Au chapitre de la gestion des risques, la Banque surveille et déclare les risques découlant des opérations qu'elle effectue à titre d'agent financier du gouvernement, y compris celles menées aux fins de la gestion du Compte du fonds des changes. Elle a recours à des mesures de risque fondées sur les marchés qui sont conformes aux pratiques exemplaires suivies par les banques centrales et le secteur financier. En 2007, le cadre de surveillance du risque de crédit auquel est exposé le Compte du fonds des changes a été réexaminé à la lumière des changements que les agences spécialisées ont apportés à leurs méthodes de notation des institutions bancaires. La Banque a affiné ses outils de gestion des risques dans le but d'améliorer la mesure et la divulgation du rendement et de l'exposition aux risques du Compte. En outre, les pratiques de gestion des risques de l'institution ont été scrutées par un expert indépendant dans le cadre du programme fédéral d'évaluation de la trésorerie; cet examen a permis de confirmer leur efficacité.

Achever le transfert des fonctions de vente et de marketing relatives aux titres destinés aux particuliers qui relevaient auparavant de l'agence Placements Épargne Canada

Le gouvernement fédéral émet deux catégories de titres au détail : les Obligations d'épargne du Canada, encaissables à n'importe quel moment, et les Obligations à prime du Canada, qui sont assorties d'un taux d'intérêt

plus élevé que les précédentes mais qui ne peuvent être encaissées qu'une fois l'an. En avril 2007, les fonctions de marketing et de vente relatives à ces titres ont été cédées à la Banque par suite de la fin des activités de Placements Épargne Canada. La transition s'est opérée sans que les propriétaires d'obligations aient à subir d'interruption de service, et les investisseurs ont continué d'acheter des titres et d'obtenir de l'information comme ils le faisaient avant.

Le regroupement à la Banque de la totalité des opérations liées au programme de placement des titres au détail a donné lieu à une révision du protocole d'entente entre l'institution et le ministère des Finances concernant la gouvernance du programme. Ainsi, la Banque cessera, à partir de 2008, de recouvrer auprès du ministère les coûts associés au programme. Ces dépenses seront comptabilisées dans les états financiers de l'institution.

Accroître les capacités d'analyse

En 2007, la Banque s'est employée à parfaire son modèle de simulation de la dette intérieure, lequel offre maintenant différentes façons de modéliser la courbe des taux d'intérêt et les facteurs macroéconomiques, dont l'inflation et la production. Ce modèle amélioré viendra appuyer l'analyse des stratégies relatives à la distribution des titres d'État, tant du point de vue des échéances que

de l'équilibre à maintenir entre les obligations à rendement nominal et les obligations à rendement réel.

Pour soutenir la gestion des réserves de change, la Banque a entrepris en 2007 des recherches dans le but de mettre au point un modèle qui facilitera l'étude des questions liées à la répartition optimale des éléments d'actif en devises de l'État, ainsi que des éléments de passif qui permettent de les financer.

Priorités en 2008

- *Mettre en œuvre la stratégie fédérale à l'égard de la dette, notamment l'objectif visant à favoriser efficacement la liquidité du marché des titres du gouvernement canadien.*
- *Assurer la gestion des réserves de change, y compris les éléments de passif qui permettent de les financer.*
- *Continuer à gérer le programme de placement des titres au détail de la manière la plus économique possible.*

Administration générale

Résultat visé : Assurer l'efficience et l'efficacité des services d'administration générale pour permettre à la Banque d'atteindre ses objectifs.

Stratégie : Continuer à perfectionner le cadre de politique et de responsabilité de la Banque afin d'augmenter l'efficacité et l'efficience en matière de gestion des ressources humaines, d'infrastructure et de communications internes.

Objectif : Fournir des services efficaces par rapport au coût et des conseils stratégiques avisés concernant la gestion des ressources de la Banque.

Pour atteindre les objectifs de ses grandes fonctions, la Banque du Canada compte sur divers services internes consacrés aux ressources humaines, aux technologies de l'information, aux finances, à la Haute Direction et aux questions juridiques, aux communications, à la gestion du savoir et de l'information, aux installations, à la sécurité et à la vérification.

Travail en cours pour atteindre l'objectif et le résultat visé

Pour renforcer le cadre de gouvernance et clarifier la structure de responsabilité, la Banque a créé en 2007 un

nouveau département des technologies de l'information (dont les fonctions relevaient auparavant des Services généraux). Son chef est membre du Bureau supérieur de direction. En décidant de créer un département distinct, l'institution a reconnu l'importance et la complexité grandissantes des technologies de l'information et des interactions de ces dernières à l'échelle de ses fonctions.



Gaston Carboneau, Services de sécurité et des installations

Priorités en 2007 et à moyen terme

- Élaborer des stratégies de recrutement et de rémunération qui tiennent compte de l'évolution des besoins opérationnels, des changements démographiques et de la transformation du marché du travail.
- Étoffer le programme de perfectionnement en gestion et en leadership.
- Accroître la capacité d'accéder à des connaissances et de les conserver.
- Renouveler l'infrastructure.
- Entretenir des communications internes claires et ouvertes.



Anne LeClair et Jane Boyko, Services archivistiques, Gestion de l'information et du savoir

Progrès accomplis

Élaborer des stratégies de recrutement et de rémunération qui tiennent compte de l'évolution des besoins opérationnels, des changements démographiques et de la transformation du marché du travail

Un défi majeur, au cours des années à venir, consistera à gérer le passage d'un effectif composé en grande partie de baby-boomers à une main-d'œuvre recrutée dans un bassin plus restreint de candidats plus jeunes. Compte tenu des réalités démographiques, la Banque devra déployer des efforts supplémentaires pour attirer et fidéliser un personnel de qualité. Dans cet esprit, elle s'emploie à améliorer, à moyen terme, divers aspects liés tant à son milieu de travail qu'à ses méthodes de gestion des ressources humaines pour être plus à même d'attirer, de conserver et de motiver des employés talentueux. En 2007, la Banque a notamment mis l'accent sur des projets de recrutement et de perfectionnement, et s'est efforcée de mieux faire comprendre au personnel son programme de rémunération globale.

Étoffer le programme de perfectionnement en gestion et en leadership

De solides compétences en gestion sont essentielles au succès de la Banque. En 2007, l'institution a lancé un programme de perfectionnement en leadership qui mise sur l'importance d'une gestion saine et d'un leadership dynamique et cherche à développer les aptitudes du personnel à ces égards, au moyen d'ateliers de formation, d'occasions de perfectionnement et d'un encadrement en milieu de travail. Au cours de l'année, 330 employés ont suivi 25 séances de formation.

Accroître la capacité de la Banque d'accéder à des connaissances et de les conserver

L'accès au savoir et à l'information et la conservation de ceux-ci constituent une composante importante de l'administration générale. Compte tenu de l'évolution escomptée des effectifs de la Banque, l'acquisition et la mise en commun de ces ressources sont prioritaires. En 2007, l'institution a fait porter ses efforts sur le transfert des connaissances, la sensibilisation du personnel et l'utilisation accrue des outils disponibles.

Renouveler l'infrastructure

Le renouvellement de l'infrastructure TI de la Banque est une priorité du plan à moyen terme 2007-2009. Outre les services informatiques fiables qu'elle entend continuer à fournir en de multiples endroits, la Banque compte apporter de grandes améliorations à son environnement informatique. Deux projets en particulier permettront d'accroître les performances du matériel, des logiciels et des services TI.

Le but du projet d'environnement à haute disponibilité est de faire en sorte que les applications névralgiques de la Banque dans les domaines des opérations bancaires et de la gestion financière continuent à fonctionner de façon extrêmement fiable tout en pouvant être adaptées aux besoins opérationnels changeants. La section du présent rapport consacrée au système financier décrit l'une de ces applications, qui a été mise à l'essai en 2007.

Le projet concernant l'environnement informatique destiné à l'analyse économique est une initiative de longue haleine visant à améliorer l'environnement informatique et les processus opérationnels à l'appui des



Michael Bonazza, économiste, examine un document que vient de recevoir le Centre de ressources en information de la Banque.

travaux d'analyse économique et financière qui s'effectuent à la Banque. Ce projet prévoit une importante mise à niveau de la plate-forme et des outils informatiques dont se servent les économistes et les analystes, ainsi qu'une optimisation des processus opérationnels et des méthodes de travail. Trois résultats spécifiques sont escomptés, à savoir une utilisation plus efficace des ressources et une réduction des coûts de fonctionnement; une meilleure gestion des connaissances; et une qualité accrue et plus constante des produits analytiques. En 2007, on a procédé à la définition des processus opérationnels pertinents et à l'élaboration de l'architecture des systèmes. Les mécanismes destinés à assurer la continuité des opérations de tous les systèmes essentiels ont aussi été testés avec succès en 2007.

Enfin, la Banque s'efforce d'effectuer des investissements judicieux sur le plan de sa sécurité et de ses installations matérielles. Le programme permanent d'analyse et d'investissement qui est en place garantit le fonctionnement efficace et sûr des installations de l'institution. En 2007, on s'est concentré sur les installations liées à l'infrastructure TI ainsi que sur la planification à long terme.

Entretenir des communications internes claires et ouvertes

Des communications internes claires et ouvertes demeurent une priorité pour la Banque. L'institution aspire à ce que les priorités et les résultats qu'elle vise soient compris de tous ses employés, et à ce que ces derniers soient en mesure d'apprécier leur propre contribution dans ce contexte plus large. En 2007, des efforts spécifiques ont été déployés pour aider le personnel à comprendre le programme de rémunération globale et les nouvelles initiatives TI de la Banque.

Priorités en 2008

- *Achever la mise en place des principaux éléments du programme de développement des compétences en gestion et en leadership.*
- *Adapter davantage les stratégies de recrutement et de perfectionnement de la Banque à l'évolution des besoins opérationnels, à la transformation du marché du travail et aux changements démographiques.*
- *Parfaire les politiques et les normes relatives à la gestion de l'information.*
- *Améliorer l'infrastructure des installations et de sécurité.*
- *Simplifier et harmoniser l'infrastructure TI pour réduire les coûts de fonctionnement.*
- *Poursuivre la mise en œuvre des projets relatifs à l'environnement destiné à l'analyse économique et à l'environnement à haute disponibilité.*

Rapport financier

Le rapport de gestion qui suit renferme l'analyse financière des opérations de la Banque, notamment les faits saillants liés à l'exploitation, ainsi qu'un examen du risque financier auquel est exposée l'institution.

Pour être en mesure de porter un jugement sur les états financiers de la Banque, il importe de comprendre que la situation financière de celle-ci est tributaire de son mandat, lequel consiste à favoriser la prospérité économique du pays. Le lecteur trouvera des renseignements généraux sur la façon dont le bilan de la Banque soutient les fonctions de cette dernière à l'adresse <http://www.banqueducanada.ca/fr/bref/corp-f.html>. On y explique comment la Banque se sert de ses éléments d'actif et de passif à l'appui de ses fonctions. Grâce à ses actifs, l'institution jouit de l'indépendance nécessaire à l'égard du gouvernement pour mettre en œuvre ses décisions de politique. Le résultat net annuel tiré de ses actifs, déduction faite des dépenses d'exploitation et des sommes affectées à ses réserves, est versé chaque année au Receveur général du Canada. Le budget d'exploitation de la Banque est approuvé par le Conseil d'administration.

Contrairement à celui de la plupart des banques centrales, le bilan de la Banque ne comprend pas de réserves de change. Les réserves officielles de liquidités internationales du Canada sont détenues dans un compte distinct, le Compte du fonds des changes, que la Banque gère au nom du gouvernement fédéral.

Faits saillants financiers de l'exercice

Le bilan de la Banque

Les éléments d'actif et de passif de la Banque, ainsi que les variations de ces soldes constatées dans l'*État des flux de trésorerie*, soutiennent une ou plusieurs de ses fonctions. Le poste le plus important du bilan est le passif correspondant aux billets de banque en circulation, créé par l'émission des billets de banque canadiens. Le passif sous forme de billets a pour contrepartie les actifs financiers que détient la Banque. Au 31 décembre 2007, la

valeur des billets en circulation s'établissait à 50,6 milliards de dollars. Il s'agit là d'une hausse de 4 % par rapport à l'exercice précédent, qui s'explique par la demande croissante de billets de la part de la population canadienne.

En plus de fournir une contrepartie au passif de la Banque au titre des billets, la détention d'actifs financiers contribue à soutenir la capacité de l'institution à mener la politique monétaire, principalement grâce à l'utilisation d'actifs comme garantie dans le cadre d'opérations d'open market. Les interventions sur le marché visant à renforcer le taux cible du financement à un jour sont réalisées au moyen de cessions en pension ou de prises en pension.

Le bilan de la Banque appuie aussi la fonction Système financier. De façon générale, la banque centrale consent quotidiennement des avances relativement modestes aux membres de l'Association canadienne des paiements (ACP), ou accepte des dépôts de ces derniers, selon les termes de ses mécanismes permanents d'octroi de liquidités et de dépôt. La taille de ces avances et de ces dépôts dépend de la gestion des soldes de règlement au sein du Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV). Au second semestre de 2007, la Banque a injecté des liquidités supplémentaires dans le système de paiement en augmentant l'offre de soldes de règlement dans le STPGV et en procédant à des prises en pension à plus d'un jour. Le montant net des dépôts des membres de l'ACP a culminé le 9 août 2007, à 1,8 milliard de dollars. Au 31 décembre 2007, les dépôts de ceux-ci à la Banque se chiffraient à 501,5 millions de dollars, et l'encours des avances leur ayant été consenties, à 1,5 million.

Au 31 décembre 2007, l'encours des prises en pension à plus d'un jour s'élevait à 4,0 milliards de dollars; ces opérations visaient, d'une part, à contrebalancer l'augmentation saisonnière de la demande de billets et, d'autre part, à soutenir le bon fonctionnement des marchés financiers par l'injection de liquidités.

Par suite de l'adoption de nouvelles normes comptables relatives aux instruments financiers, entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2007, deux éléments ont été ajoutés à la structure du capital de la Banque, qui n'avait pas changé depuis que cette dernière a ouvert ses portes, en 1935. Contrairement à la plupart des organisations, la Banque ne peut avoir de bénéfices non répartis. Par conséquent, la *Loi sur la Banque du Canada* a été modifiée au début de 2007 afin que l'institution puisse constituer une « réserve spéciale » lui permettant d'absorber les possibles pertes de réévaluation des composantes du portefeuille de placements qui sont disponibles à la vente. Le montant de la réserve spéciale fait régulièrement l'objet d'un examen et peut être modifié par résolution du Conseil d'administration. Cette réserve est assujettie à un plafond de 400 millions de dollars; une somme initiale de 100 millions y a été imputée en septembre 2007.

Les gains et les pertes non réalisés découlant de variations de la juste valeur d'actifs classés comme étant disponibles à la vente sont comptabilisés sous le poste « Cumul des autres éléments du résultat étendu ». Lorsqu'un actif de cette catégorie est vendu, la différence entre sa valeur marchande et son coût après amortissement est passée en charges et retirée de ce poste. Au 31 décembre 2007, le « Cumul des autres éléments du résultat étendu » affichait un solde de 24,7 millions de dollars, attribuable au fait que la valeur marchande du portefeuille de bons du Trésor de la Banque dépassait son coût.

État des revenus et dépenses

Les revenus de placements

Les revenus que la Banque a tirés de son portefeuille de placements, et qui provenaient principalement des intérêts produits par les titres d'État qu'elle détient, ont atteint 2,3 milliards de dollars en 2007, en hausse de 7 % par rapport à l'exercice précédent. Cette progression tient surtout à la taille accrue du portefeuille. Le résultat net (déduction faite des dépenses et des attributions à la réserve spéciale) transféré par la Banque au Receveur général du Canada s'est établi à 2,0 milliards de dollars, soit quelque 55 millions de plus qu'en 2006.

Les dépenses d'exploitation

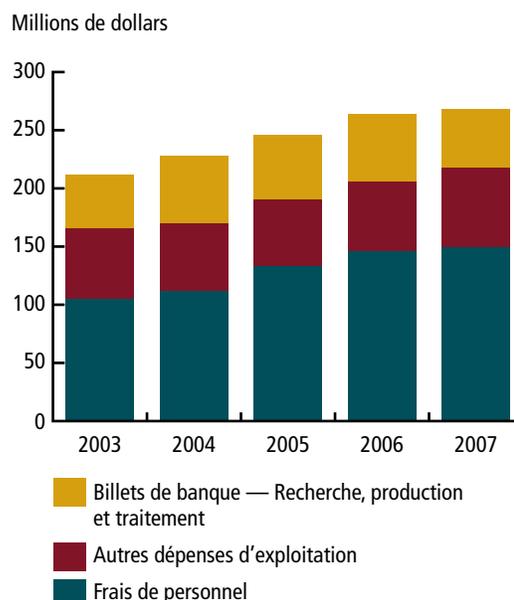
Les dépenses d'exploitation visent à soutenir la Banque dans l'exécution des quatre grandes fonctions qui lui incombent : Politique monétaire, Monnaie, Système financier et Gestion financière. Cette dernière fonction

englobe les frais assumés à l'égard des opérations concernant les titres destinés aux particuliers; ces frais ont été entièrement recouverts auprès du ministère des Finances du Canada. Les dépenses d'exploitation relatives aux grandes fonctions de l'institution, déduction faite des dépenses recouvrées, ont totalisé 268 millions de dollars en 2007, soit 4 millions de plus qu'en 2006.

Les plus importants postes de dépense sont le coût des billets de banque et les frais de personnel (voir la note 3 des états financiers). Les dépenses liées aux billets ont reculé d'environ 8 millions de dollars en 2007, en raison surtout de la réduction du volume de billets reçus occasionnée par des retards de production. Les frais de personnel, qui comprennent les traitements, les avantages sociaux actuels et futurs et les autres frais connexes, ont augmenté de 3 millions de dollars en 2007, principalement sous l'effet des pressions exercées sur les taux de rémunération au sein d'un marché du travail tendu. Les dépenses au titre de la technologie et des immeubles se sont accrues de 4 millions de dollars. Le reste de la hausse des dépenses d'exploitation tient à la passation en charge d'une somme de 5 millions de dollars à l'appui de la restructuration des services des technologies de l'information de la Banque. Cette initiative permettra à l'institution d'améliorer l'efficacité de ses opérations et

Dépenses d'exploitation

Exclusion faite des frais recouverts pour les services relatifs aux titres au détail



d'investir davantage dans des systèmes internes novateurs afin de répondre aux exigences découlant de l'évolution rapide de la technologie.

En avril 2007, les fonctions de marketing et de vente liées au programme de placement des titres au détail ont été regroupées à la Banque du Canada par suite de la décision du gouvernement canadien de mettre fin aux activités de l'agence Placements Épargne Canada. Les coûts de 9 millions de dollars associés à ces fonctions additionnelles, pour la période d'avril à décembre, sont en partie contrebalancés par une réduction des coûts dans d'autres secteurs du programme. L'augmentation nette de 6 millions de dollars est inscrite sous le poste « Autres dépenses d'exploitation ». À compter de 2008, la somme totale des dépenses engagées par la Banque pour le programme ne sera plus recouvrée auprès du ministère des Finances.

Le risque financier

Le risque financier a trait à la gestion des actifs et des passifs financiers de la Banque. Cette dernière doit faire face à deux risques financiers sous-jacents, à savoir le risque de taux d'intérêt et le risque de crédit, tous deux intrinsèquement faibles.

Risque de crédit — Il s'agit du risque qu'une partie à un contrat financier ne s'acquitte pas de ses obligations suivant les modalités convenues. Le portefeuille de la

Banque est essentiellement exempt de risque de crédit, puisque les titres détenus sont des engagements directs du gouvernement du Canada. Les avances consenties aux membres de l'Association canadienne des paiements et les titres achetés dans le cadre de conventions de revente ne font pas peser de risque de crédit important sur la Banque parce que les opérations sont entièrement garanties par des titres de qualité supérieure libellés en dollars canadiens.

Risque de taux d'intérêt — Il s'agit du risque que la valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les fluctuations de la juste valeur du portefeuille de bons du Trésor du Canada qui découlent des mouvements des taux d'intérêt sont prises en compte dans les « Autres éléments du résultat étendu », car ces placements sont classés comme étant disponibles à la vente.

L'exposition de la Banque aux fluctuations des flux de trésorerie futurs des instruments financiers est liée aux variations des taux d'intérêt sur les bons du Trésor et les obligations du gouvernement du Canada nouvellement acquis. Comme les revenus d'intérêts de la Banque dépassent largement ses dépenses, les variations des taux sous-jacents ne devraient pas avoir d'incidence sur sa capacité de respecter ses engagements financiers.

Le plan à moyen terme 2007-2009 de la Banque

L'année 2007 est la première année d'application du nouveau plan à moyen terme de la Banque. Intitulé Allons de l'avant : bâtissons l'avenir ensemble, le plan met l'accent sur trois priorités stratégiques : le renouvellement de l'infrastructure de l'institution, la création d'un milieu de travail exceptionnel et l'adoption de pratiques d'avant-garde qui favorisent la saine gouvernance.

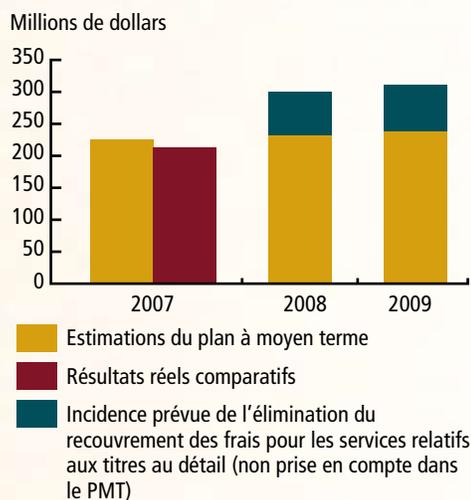
Le cadre financier du plan à moyen terme ne comprend pas les dépenses associées aux avantages sociaux futurs ne se rapportant pas à l'exercice courant ni celles liées à l'approvisionnement en billets de banque, en raison de leur variabilité. En effet, les avantages sociaux futurs sont sensibles aux variations des taux d'actualisation de fin d'exercice employés pour l'évaluation des obligations financières, alors que le coût des billets de banque est soumis aux aléas des fluctuations des besoins en billets d'une année à l'autre. Les coûts des services relatifs aux titres destinés aux particuliers étaient exclus du cadre financier du plan, puisqu'ils devaient être recouverts auprès du ministère des Finances.

En 2007, les résultats financiers se sont situés à l'intérieur des projections du plan à moyen terme, malgré les coûts additionnels découlant des efforts soutenus déployés en vue d'établir un environnement TI robuste à haute disponibilité pour les systèmes bancaires essentiels, initiative que l'on espérait mener à terme au cours de l'année. Les priorités ont été réaménagées, et les activités et les dépenses rééquilibrées pour tenir compte de cet important projet, si bien que la Banque a dépensé moins que prévu pendant l'année.

Les investissements dans la mise en place du Système bancaire à haute disponibilité et du nouvel environnement informatique destiné à l'analyse économique se poursuivront en 2008. L'implantation du nouvel environnement informatique nécessite le renouvellement de l'infrastructure et des processus opérationnels relatifs à la gestion des données, à la recherche et à l'analyse qui soutiennent les fonctions Politique monétaire, Système financier et Gestion financière. Des dépenses seront également engagées en 2008 pour mener à bien les initiatives de transformation des TI visant à renforcer l'infrastructure et les services technologiques.

À compter du 1^{er} janvier 2008, les dépenses découlant des opérations liées aux titres destinés aux particuliers ne seront plus recouvrées auprès du ministère des Finances. Ce changement, non prévu dans le plan à moyen terme, aura pour effet de faire grimper de façon notable les dépenses réelles de la Banque en 2008 et au-delà.

Profil financier du plan à moyen terme (PMT) : dépenses





ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 2007



RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de la Banque du Canada, qui sont joints à la présente déclaration, ont été préparés par la direction de la Banque selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et renferment certains éléments qui reflètent les estimations et jugements les plus justes possible de cette dernière. La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données contenues dans les états financiers et veille à ce que les renseignements fournis dans le *Rapport annuel* concordent avec les états financiers.

À l'appui de sa responsabilité face à l'intégrité et à l'objectivité des états financiers ainsi qu'au regard du système comptable grâce auquel ils sont produits, la direction a élaboré et mis en place un système de contrôles internes qui lui permet de fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont autorisées et enregistrées correctement, que les données financières sont fiables, que l'actif est bien protégé, que le passif est constaté et que les opérations sont efficaces. La Banque s'est dotée d'un département de vérification interne, qui est notamment chargé d'examiner les mécanismes de contrôle interne, y compris de contrôle comptable et financier, et leur mise en application.

Le Conseil d'administration doit veiller à ce que la direction remplisse ses obligations en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne, responsabilité dont il s'acquitte par l'entremise de son comité de la vérification. Les membres de ce comité ne sont ni cadres ni employés de la Banque, et possèdent des connaissances financières appropriées. Le Comité de la vérification a donc les compétences nécessaires pour examiner les états financiers annuels de la Banque et en recommander l'approbation par le Conseil d'administration. Il rencontre au besoin les membres de la direction, le vérificateur interne en chef et les vérificateurs externes de la Banque, lesquels sont nommés par décret. Il a en outre établi des processus visant à mesurer l'indépendance des vérificateurs externes de la Banque et examine tous les services que ceux-ci fournissent. Enfin, le Comité est chargé d'étudier les principes et procédures comptables dont l'adoption, ou la modification, a des répercussions importantes sur les états financiers et de passer en revue et d'évaluer les principaux jugements et estimations de la direction qui sont significatifs pour la présentation de l'information financière.

Les états financiers de la Banque ont été vérifiés par les vérificateurs externes de la Banque, les cabinets Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. et PricewaterhouseCoopers s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont le rapport figure ci-après. Les vérificateurs externes ont eu un libre accès au Comité de la vérification pour discuter de leur travail et des résultats y afférents.



D. A. Dodge, gouverneur



S. Vokey, CA, comptable en chef

Ottawa (Canada)

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au ministre des Finances, en sa qualité d'actionnaire inscrit de la Banque du Canada

Nous avons vérifié le bilan de la Banque du Canada au 31 décembre 2007 ainsi que l'état des revenus et dépenses, l'état du résultat étendu, l'état de l'évolution du capital et du cumul des autres éléments du résultat étendu et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Ernst + Young s.r.l.
/S.E.N.C.R.L.*

ERNST & YOUNG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Pricewaterhousecoopers s.r.l./S.E.N.C.R.L.

PRICEWATERHOUSECOOPERS s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)
Le 18 janvier 2008

BANQUE DU CANADA

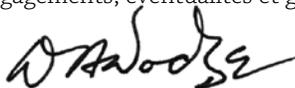
BILAN

au 31 décembre

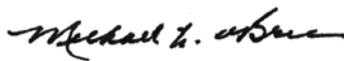
(En millions de dollars)

	2007	2006
ACTIF		
Dépôts en devises	3,3	3,1
Prêts et créances		
Avances aux membres de l'Association canadienne des paiements	1,5	12,1
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente	3 963,4	2 853,8
Autres créances	37,3	17,3
	4 002,2	2 883,2
Placements (note 4)		
Bons du Trésor du Canada	20 280,9	18 120,7
Obligations du gouvernement du Canada	29 359,8	30 358,8
Autres placements	38,0	38,0
	49 678,7	48 517,5
Immeubles de la Banque (note 5)	133,7	133,8
Autres éléments de l'actif (note 6)	78,9	87,9
	53 896,8	51 625,5
PASSIF ET CAPITAL		
Billets de banque en circulation (note 7)	50 565,2	48 762,2
Dépôts		
Gouvernement du Canada	1 970,4	2 228,1
Membres de l'Association canadienne des paiements	501,5	11,8
Autres dépôts	509,2	443,9
	2 981,1	2 683,8
Autres éléments du passif (note 8)	195,8	149,5
	53 742,1	51 595,5
Capital (note 9)	154,7	30,0
	53 896,8	51 625,5

Engagements, éventualités et garanties (note 11)



D. A. Dodge, gouverneur



M. L. O'Brien, FCA,
président du Comité de la vérification

Au nom du Conseil



S. Vokey, CA, comptable en chef



J.-G. Desjardins, L.Sc.comm., CFA,
président du Comité de la planification et du budget
et administrateur principal

Voir notes complémentaires aux états financiers.

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 décembre
(En millions de dollars)

	2007	2006
REVENUS		
Revenus de placements, après déduction des intérêts payés sur les dépôts, soit 90,4 millions de dollars (71,5 millions de dollars en 2006)	2 292,1	2 159,6
DÉPENSES par fonction (notes 1 et 3)		
Politique monétaire	67,9	65,6
Monnaie	120,7	122,9
Système financier	38,8	35,5
Gestion financière, après déduction des dépenses recouvrées au chapitre des services relatifs aux titres destinés aux particuliers, soit 58,6 millions de dollars (53,1 millions de dollars en 2006)	40,3	39,5
	267,7	263,5
RÉSULTAT NET	2 024,4	1 896,1

ÉTAT DU RÉSULTAT ÉTENDU

pour l'exercice terminé le 31 décembre
(En millions de dollars)

	2007
RÉSULTAT NET	2 024,4
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU	
Gains nets non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente	22,7
RÉSULTAT ÉTENDU	2 047,1

Voir notes complémentaires aux états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DU CAPITAL ET DU CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

pour l'exercice terminé le 31 décembre
(En millions de dollars)

	2007	2006
CAPITAL-ACTIONS	5,0	5,0
RÉSERVE LÉGALE	25,0	25,0
RÉSERVE SPÉCIALE		
Solde au début de l'exercice	–	–
Attribution du résultat net	100,0	–
Solde à la fin de l'exercice	100,0	–
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		
Solde au début de l'exercice	–	–
Rajustement transitoire — Instruments financiers (note 2n)	26,6	–
Résultat net	2 024,4	1 896,1
Attribution à la réserve spéciale	(100,0)	–
Transfert au Receveur général du Canada	(1 951,0)	(1 896,1)
Solde à la fin de l'exercice	–	–
CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU		
Solde au début de l'exercice	–	–
Rajustement transitoire — Instruments financiers (note 2n)	2,0	–
Autres éléments du résultat étendu	22,7	–
Solde à la fin de l'exercice	24,7	–
CAPITAL (note 9)	154,7	30,0

Voir notes complémentaires aux états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

pour l'exercice terminé le 31 décembre
(En millions de dollars)

	2007	2006
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Intérêts reçus	2 351,2	2 121,2
Dividendes reçus	3,9	3,7
Autres produits reçus	48,8	62,9
Intérêts payés	(91,9)	(76,7)
Sorties de fonds — Fournisseurs et employés	(280,0)	(288,7)
Diminution (augmentation) nette des avances aux membres de l'Association canadienne des paiements	10,6	(12,0)
Augmentation nette des dépôts	297,6	1 308,8
Diminution des titres achetés dans le cadre de conventions de revente	41 221,2	14 764,3
Augmentation des titres achetés dans le cadre de conventions de revente	(42 327,8)	(16 318,7)
Diminution des titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	(10 121,3)	(35 969,0)
Augmentation des titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	10 121,3	35 284,8
Rentrées de fonds nettes liées aux activités d'exploitation	1 233,6	880,6
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Augmentation nette des bons du Trésor du Canada	(2 087,4)	(1 648,5)
Achat d'obligations du gouvernement du Canada	(2 939,4)	(3 272,2)
Produit de l'arrivée à échéance d'obligations du gouvernement du Canada	3 943,0	3 191,9
Produit de l'arrivée à échéance des dépôts à terme de la BRI	–	83,6
Achat d'immeubles de la Banque	(15,8)	(15,0)
Sorties de fonds nettes liées aux activités de placement	(1 099,6)	(1 660,2)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation nette des billets de banque en circulation	1 803,0	2 684,3
Montant versé au Receveur général du Canada	(1 936,1)	(1 902,4)
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de financement	(133,1)	781,9
EFFET DES VARIATIONS DES COURS DU CHANGE SUR LES DÉPÔTS EN DEVICES		
	(0,7)	(3,7)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE		
	0,2	(1,4)
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
	3,1	4,5
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE		
	3,3	3,1

Voir notes complémentaires aux états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007

(Sauf indication contraire, les montants inscrits dans les notes complémentaires aux états financiers sont exprimés en millions de dollars.)

1. Fonctions de la Banque

Les responsabilités de la Banque du Canada sont axées sur la réalisation des objectifs suivants : un taux d'inflation bas et stable, une monnaie sûre, la stabilité du système financier et la gestion efficiente des fonds de l'État et de la dette publique. La Banque s'acquitte de ces responsabilités dans le cadre des grandes fonctions décrites ci-après. Les dépenses inscrites dans l'*État des revenus et dépenses* sont ventilées selon ces quatre fonctions conformément au modèle de répartition de la Banque.

Politique monétaire

La politique monétaire a pour objet de contribuer à la bonne tenue de l'économie et à l'amélioration du niveau de vie des Canadiens en maintenant l'inflation à un taux bas, stable et prévisible.

Monnaie

La Banque conçoit, produit et distribue les billets de banque canadiens et veille à en décourager la contrefaçon en menant des recherches sur les éléments de sécurité, en informant le public et en travaillant en partenariat avec les organismes d'application de la loi, et elle détruit et remplace les billets endommagés.

Système financier

Cette fonction vise la promotion de la fiabilité, de la solidité et de l'efficacité du système financier au Canada et dans le monde.

Gestion financière

La Banque assure des services de gestion financière de haute qualité efficaces et efficaces à titre d'agent financier du gouvernement du Canada (y compris des services relatifs aux titres destinés aux particuliers), ainsi que pour son propre compte et pour celui d'autres clients.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers de la Banque sont conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada et satisfont aux exigences de la *Loi sur la Banque du Canada* et de ses statuts administratifs en matière de comptabilité et d'informations à fournir.

Les principales conventions comptables de la Banque sont énumérées ci-dessous :

a) Estimations comptables

Pour préparer les états financiers conformément aux PCGR du Canada, la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants inscrits dans les états financiers et les notes complémentaires. Ces estimations, qui concernent principalement les prestations de pension et autres avantages sociaux futurs, sont fondées sur la connaissance que la direction a des événements actuels. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

b) Revenus et dépenses

Les revenus et dépenses sont inscrits selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

c) Régimes d'avantages sociaux des employés

La Banque a instauré en faveur de ses employés admissibles plusieurs régimes à prestations déterminées qui prévoient le paiement de prestations de pension, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi. La Banque comptabilise les obligations qu'elle contracte au titre de ces régimes ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. Les coûts et les obligations de ces régimes sont établis par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations et en fonction de la meilleure estimation de la direction quant au rendement prévu des placements des régimes, à la hausse des salaires, à l'âge du départ à la retraite des employés et aux coûts attendus des soins de santé.

La charge (revenu) constatée au titre des régimes pour l'exercice comprend le coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice, les frais d'intérêts, le rendement prévu des actifs des régimes, ainsi que l'amortissement du coût non constaté des prestations au titre des services passés, des pertes (gains) actuarielles et de l'obligation (de l'actif) transitoire. Le calcul du rendement prévu des actifs des régimes pour l'exercice est fondé sur la valeur marchande de ces actifs et est effectué selon une méthode reposant sur la valeur liée au marché. La valeur liée au marché des actifs des régimes est déterminée d'après une méthode selon laquelle l'écart entre le rendement réel et le rendement prévu de la valeur marchande des actifs des régimes est amorti sur cinq ans.

L'excédent des pertes (gains) actuarielles cumulatives nettes dépassant 10 % du plus élevé du solde de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la valeur liée au marché des actifs des régimes est amorti sur la durée moyenne résiduelle d'activité prévue des participants actifs. Le coût des prestations au titre des services passés découlant des modifications apportées aux régimes est reporté et amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne résiduelle d'activité prévue des participants actifs à la date des modifications.

Le 1^{er} janvier 2000, la Banque a adopté, sur une base prospective, la nouvelle norme comptable s'appliquant aux avantages sociaux futurs. Les soldes transitoires initiaux sont amortis de façon linéaire sur la durée moyenne résiduelle d'activité prévue, à la date de l'adoption, des participants actifs. La durée moyenne résiduelle d'activité prévue des participants actifs a été fixée à onze ans (elle était de douze ans de 2002 à 2004) pour les régimes de pension et le programme d'indemnités pour longs états de service, à quatorze ans pour le régime de soins médicaux postérieurs à la retraite et à sept ans pour les régimes d'avantages sociaux postérieurs à l'emploi.

d) Conversion des devises

Les revenus de placements sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les éléments de l'actif et du passif en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur aux dates du bilan. Les gains ou les pertes qui découlent de ces conversions sont imputés aux revenus.

e) Avances

Les avances aux membres de l'Association canadienne des paiements (ACP) sont généralement des prêts à un jour entièrement garantis accordés par l'intermédiaire du Système de transfert de paiements de grande valeur. Le taux d'intérêt qui est appliqué aux avances octroyées dans le cadre de ce système est le taux officiel d'escompte.

f) Placements

Des titres, qui consistent surtout en bons du Trésor du Canada et en obligations du gouvernement du Canada, sont détenus aux fins de placement. En 2006, ils étaient inscrits au coût d'achat et étaient corrigés en fonction de l'amortissement de l'escompte ou de la prime d'émission, l'amortissement étant calculé selon la méthode des taux de rendement constants dans le cas des bons du Trésor et selon celle de l'amortissement linéaire dans le cas des obligations. En 2007, la Banque a adopté les nouvelles normes comptables relatives aux

instruments financiers établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). Les bons du Trésor du Canada sont classés comme étant disponibles à la vente et sont évalués à leur juste valeur, les variations non réalisées de la juste valeur étant comptabilisées sous « Autres éléments du résultat étendu ». Les obligations du gouvernement du Canada sont classées comme étant détenues jusqu'à leur échéance et sont évaluées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les « Autres placements » sont classés comme étant disponibles à la vente et comprennent des actions de la Banque des Règlements Internationaux (BRI) qui sont comptabilisées au coût, car elles n'ont pas de prix coté sur un marché actif. Les coûts de transaction sont imputés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés pour toutes les catégories d'instruments financiers. L'amortissement, ainsi que les gains ou pertes sur la réalisation de ces placements, est imputé aux revenus.

g) Programme de prêt de titres

La Banque administre un programme de prêt de titres afin de soutenir la liquidité du marché des titres du gouvernement canadien en fournissant une source secondaire et temporaire de titres. Ces opérations sont entièrement garanties, et il s'agit généralement de prêts à un jour. Les titres prêtés continuent d'être comptabilisés dans les placements de la Banque. Les commissions de prêt imposées par l'institution sont imputées aux revenus à la date d'échéance de l'opération.

h) Immeubles de la Banque

Ce poste comprend les terrains, les bâtiments, l'équipement ainsi que le matériel informatique et les logiciels, qui sont inscrits à leur coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée estimative d'utilisation des actifs, laquelle est indiquée ci-dessous.

Bâtiments	de 25 à 40 ans
Matériel informatique et logiciels	de 3 à 7 ans
Autre équipement	de 5 à 15 ans

L'amortissement des projets en cours est calculé à partir du moment où les actifs sont utilisés.

i) Titres achetés dans le cadre de conventions de revente

Les achats de titres dans le cadre de conventions de revente sont des opérations de pension en vertu desquelles la Banque achète des titres à des contrepartistes désignés en s'engageant à les leur revendre à un prix fixé à l'avance à une date convenue. Aux fins de la comptabilisation, ces conventions sont considérées comme des prêts garantis et sont inscrites au bilan selon le coût d'acquisition initial des titres majoré de l'intérêt couru.

j) Dépôts

Les éléments du passif compris dans cette catégorie sont constitués de dépôts à vue en dollars canadiens. La Banque verse sur les dépôts du gouvernement canadien, des banques et des autres institutions financières des intérêts calculés en fonction des taux du marché. Les intérêts versés sur les dépôts sont inclus dans l'*État des revenus et dépenses*.

k) Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat

Les ventes de titres dans le cadre de conventions de rachat sont des opérations de pension en vertu desquelles la Banque vend des titres du gouvernement canadien à des contrepartistes désignés en s'engageant à les leur racheter à un prix fixé à l'avance à une date convenue. Aux fins de la comptabilisation, ces conventions sont considérées comme des emprunts garantis et sont inscrites au bilan selon le coût de vente initial des titres majoré de l'intérêt couru.

l) Assurance

La Banque ne s'assure pas contre les risques de perte auxquels elle est directement exposée, sauf lorsque sa responsabilité civile envers les tiers est en cause ou qu'une disposition légale ou contractuelle l'y oblige. Les coûts découlant de ces risques sont inscrits aux comptes dès qu'il est possible d'en obtenir une estimation raisonnable.

m) Trésorerie

Pour les besoins de l'*État des flux de trésorerie*, la trésorerie comprend les fonds en caisse ainsi que les dépôts à vue auprès d'autres banques centrales ou d'institutions internationales.

n) Changement de méthode comptable

Le 1^{er} janvier 2007, la Banque a adopté deux nouvelles normes comptables établies par l'ICCA : le chapitre 1530, *Résultat étendu*, et le chapitre 3855, *Instruments financiers — Comptabilisation et évaluation*, du *Manuel de l'ICCA*. La Banque a adopté ces normes rétroactivement avec présentation prospective; par conséquent, les chiffres comparatifs pour les périodes antérieures n'ont pas été retraités.

Résultat étendu

Le chapitre 1530 porte sur l'ajout de l'*État du résultat étendu*, qui comprend le « Résultat net » ainsi que les « Autres éléments du résultat étendu ». Ces derniers correspondent aux variations des capitaux propres; celles-ci englobent les gains et les pertes non réalisés résultant de la variation de la juste valeur des actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente. Les états financiers de la Banque comprennent un *État du résultat étendu*, dans lequel sont inscrites les variations relatives à ces éléments durant l'exercice. Les variations cumulatives des autres éléments du résultat étendu sont comptabilisées sous le poste « Cumul des autres éléments du résultat étendu », qui constitue une nouvelle composante du « Capital » figurant au *Bilan*.

Instruments financiers — Comptabilisation et évaluation

Le chapitre 3855 énonce les normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et des passifs financiers. Tous les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. L'adoption par la Banque du nouveau chapitre 3855 signifie que cette dernière a dû classer ses actifs financiers dans les placements détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente ou détenus jusqu'à leur échéance ou dans les prêts et créances, et indiquer tout passif financier « détenu à des fins de transaction ».

La Banque a classé ses actifs financiers dans les placements disponibles à la vente et détenus jusqu'à leur échéance ainsi que dans les prêts et créances; elle n'en a classé aucun comme étant détenu à des fins de transaction. Les « Bons du Trésor du Canada » et « Autres placements » constituent les principales catégories d'actifs financiers de la Banque classés comme étant disponibles à la vente. Les « Obligations du gouvernement du Canada » sont classées dans les placements détenus jusqu'à leur échéance.

À la suite de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur au moyen des prix cotés sur un marché fournis par un service d'évaluation des cours, à l'exception des actions de la BRI sous « Autres placements », qui sont comptabilisées au coût, puisqu'elles n'ont pas de prix coté sur un marché actif. Les variations non réalisées de la juste valeur des actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente sont comptabilisées sous « Autres éléments du résultat étendu ». Tous les autres actifs financiers sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction sont imputés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés pour toutes les catégories d'instruments financiers.

La Banque n'a classé aucun de ses passifs financiers comme étant détenu à des fins de transaction. Les passifs financiers comprennent les « Billets de banque en circulation », les « Dépôts » (du gouvernement du

Canada, des membres de l'ACP et d'autres institutions financières) ainsi que les « Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat ». À la suite de leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, à l'exclusion des « Billets de banque en circulation », qui sont évalués à leur valeur nominale.

Incidence de l'adoption des chapitres 1530 et 3855

Le rajustement transitoire attribuable à l'adoption de la méthode du taux d'intérêt effectif s'est traduit par une augmentation de 26,6 millions de dollars des placements évalués au coût après amortissement au 1^{er} janvier 2007. Ce montant a été comptabilisé dans les bénéfices non répartis à cette date. Si la Banque n'avait pas adopté la méthode du taux d'intérêt effectif, les revenus d'intérêts comptabilisés en 2007 auraient été inférieurs de 2,9 millions de dollars, et les placements évalués au coût après amortissement au 31 décembre 2007 auraient été de 29,5 millions de dollars moins élevés.

Le total des rajustements découlant de la réévaluation à la juste valeur, au 1^{er} janvier 2007, des actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente s'est élevé à 2,0 millions de dollars. Cette somme a été comptabilisée dans le « Cumul des autres éléments du résultat étendu » d'ouverture, à cette date.

o) Modifications comptables à venir

Le 1^{er} décembre 2006, l'ICCA a établi trois nouvelles normes comptables : les chapitres 1535, *Informations à fournir concernant le capital*, 3862, *Instruments financiers — Informations à fournir*, et 3863, *Instruments financiers — Présentation*, du *Manuel de l'ICCA*. Ces nouvelles normes s'appliqueront à la Banque du Canada à compter du 1^{er} janvier 2008.

Aux termes du chapitre 1535, l'entité doit : 1) spécifier ses objectifs, politiques et procédures de gestion du capital; 2) fournir des données quantitatives sur ce qu'elle considère comme faisant partie de son capital; 3) indiquer si elle s'est conformée à des exigences en matière de capital et 4) si elle ne s'est pas conformée à ces exigences, faire état des conséquences de cette inapplication.

Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861, *Instruments financiers — Informations à fournir et présentation*. Ils accordent une importance accrue aux informations à fournir quant à la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers ainsi qu'à la façon dont l'entité gère ces risques.

3. Dépenses par catégorie

	2007	2006
Frais de personnel	149,3	146,1
Billets de banque — Recherche, production et traitement	49,9	57,6
Entretien des immeubles	25,7	23,3
Amortissement	15,9	16,3
Autres dépenses d'exploitation	91,4	82,8
	332,2	326,1
Dépenses recouvrées		
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers	(58,6)	(53,1)
Autres	(11,0)	(9,5)
	(69,6)	(62,6)
Coûts de restructuration et coûts connexes	5,1	—
	267,7	263,5

Le ministère des Finances du Canada défraye la Banque du coût des services relatifs aux titres destinés aux particuliers; ces dépenses cesseront d'être recouvrées à compter du 1^{er} janvier 2008. Les autres dépenses recouvrées sont constituées des droits que perçoit la Banque sur un certain nombre de services.

En 2007, la Banque a amorcé la restructuration de son secteur des technologies de l'information (TI) afin d'optimiser les processus et d'améliorer la prestation des services. Ce projet a débuté vers la fin de 2007 par une réduction du nombre de postes de direction en TI et sera mené à terme en 2008 après un nouvel examen des volets opérationnels connexes. Des dépenses de 5,1 millions de dollars ont été comptabilisées au titre des indemnités de cessation d'emploi spéciales associées à cette réorganisation.

4. Placements

La Banque fait des placements dans les bons du Trésor et les obligations du gouvernement du Canada. Ces avoirs présentent une structure généralement semblable à celle de l'encours de la dette intérieure du gouvernement, et ils ne sont habituellement pas vendus avant leur échéance.

Au 31 décembre 2007, aucun titre n'avait été prêté dans le cadre du programme de prêt de titres.

La Banque détient également 9 441 actions de la BRI dans le but de participer aux activités de cette dernière et, de façon générale, à des projets internationaux.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un contrat financier ne s'acquitte pas de ses obligations suivant les modalités convenues.

Le portefeuille est essentiellement exempt de risque de crédit, puisque les titres détenus sont des engagements directs du gouvernement du Canada, l'actionnaire de la Banque. Les avances consenties aux membres de l'ACP et les titres achetés dans le cadre de conventions de revente ne font pas peser de risque de crédit important sur la Banque parce que les opérations sont garanties et entièrement adossées à des titres de qualité libellés en dollars canadiens. La gestion de la qualité de crédit des garanties est assurée par l'établissement de limites d'exposition liées aux cotes de crédit et aux échéances de ces titres.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La Banque est exposée aux deux types de risque de taux d'intérêt dans le cours de ses activités.

Les fluctuations de la juste valeur des bons du Trésor du Canada qui découlent des variations des taux d'intérêt sont prises en considération dans les « Autres éléments du résultat étendu », car ces placements sont classés comme étant disponibles à la vente. L'exposition de la Banque aux fluctuations des flux de trésorerie futurs des instruments financiers est liée aux variations des taux d'intérêt sur les bons du Trésor et les obligations du gouvernement du Canada nouvellement acquis. Puisque les revenus de la Banque dépassent largement ses dépenses, les variations des taux d'intérêt ne devraient pas avoir d'incidence sur sa capacité de respecter ses engagements. La Banque n'utilise pas d'instruments dérivés pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Juste valeur

La juste valeur des titres est établie en fonction des cours du marché. Le coût après amortissement de tous les autres instruments financiers détenus par la Banque (éléments de l'actif ou du passif, dont les « Autres créances », les « Titres achetés dans le cadre de conventions de revente », les « Dépôts » et les « Autres éléments du passif » autres que les charges à payer au titre des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi) se rapproche de la juste valeur étant donné l'échéance à court terme de ces instruments.

Seules les banques centrales peuvent détenir des actions de la BRI et elles ne peuvent en acquérir de nouvelles que lorsqu'elles sont invitées à en souscrire par le Conseil d'administration de l'institution. Comme le prix de ces

actions n'est pas coté sur un marché actif, leur juste valeur est fondée sur les récentes émissions d'actions pour les besoins des présents états financiers et l'on estime qu'elle équivaut à 70 % de la participation de la Banque aux fonds propres de la BRI.

	2007			2006		
	Valeur comptable	Juste valeur	Rendement moyen (%)	Valeur comptable	Juste valeur	Rendement moyen (%)
Bons du Trésor du Canada	20 280,9	20 280,9	4,2	18 120,7	18 122,7	4,2
Obligations du gouvernement du Canada échéant :						
- dans les 3 ans	11 091,1	11 267,3	5,0	11 067,3	11 203,9	5,0
- dans plus de 3 ans mais pas plus de 5 ans	6 130,5	6 429,7	5,3	6 697,0	7 040,0	5,4
- dans plus de 5 ans mais pas plus de 10 ans	5 650,8	5 914,7	4,8	6 467,4	6 803,3	5,0
- dans plus de 10 ans	6 487,4	7 939,3	5,7	6 127,1	7 593,8	5,8
	29 359,8	31 551,0		30 358,8	32 641,0	
Actions de la Banque des Règlements Internationaux	38,0	240,6		38,0	254,4	
	49 678,7	52 072,5		48 517,5	51 018,1	

5. Immeubles de la Banque

	2007			2006		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains et bâtiments	183,5	98,6	84,9	183,5	94,0	89,5
Matériel informatique et logiciels	58,3	50,2	8,1	61,7	47,6	14,1
Autre équipement	118,9	98,9	20,0	139,0	114,5	24,5
	360,7	247,7	113,0	384,2	256,1	128,1
Projets en cours	20,7	–	20,7	5,7	–	5,7
	381,4	247,7	133,7	389,9	256,1	133,8

Les projets en cours en 2007 consistent principalement en des investissements dans le projet d'environnement à haute disponibilité (14,6 millions de dollars; 5,3 millions en 2006), le projet d'imagerie des chèques de l'ACP (2,3 millions de dollars; 0 en 2006) et la mise à niveau du matériel de traitement des billets de banque (1,8 million de dollars; 0 en 2006).

La valeur comptable nette des immeubles de la Banque fait l'objet d'un examen lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que les avantages futurs pourraient ne plus être raisonnablement assurés, et est ajustée au besoin. Aucun ajustement n'a été comptabilisé au cours des exercices terminés le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2006.

6. Autres éléments de l'actif

Ce poste comprend l'actif au titre des prestations de retraite constituées, qui se chiffre à 59,1 millions de dollars (70,6 millions en 2006).

7. Billets de banque en circulation

Conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, la Banque est seule habilitée à émettre des billets de banque au pays.

La répartition des billets en circulation est indiquée ci-dessous :

	2007	2006
5 dollars	940,9	994,3
10 dollars	1 079,1	1 060,8
20 dollars	15 659,3	15 027,7
50 dollars	7 133,2	6 924,1
100 dollars	24 095,0	23 005,2
Autres billets de banque	1 657,7	1 750,1
	50 565,2	48 762,2

Le poste « Autres billets de banque » comprend les coupures qui ne sont plus émises mais qui continuent d'avoir cours légal.

8. Autres éléments du passif

Ce poste regroupe principalement les charges à payer au titre des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi, qui s'élèvent à 110,5 millions de dollars (98,0 millions en 2006), le versement au Receveur général du Canada comptabilisé d'avance, qui se chiffre à 36,0 millions de dollars (21,1 millions en 2006), les comptes fournisseurs et les charges à payer, d'un montant de 34,5 millions de dollars (19,4 millions en 2006), et les passifs au titre de la paye, qui s'élèvent à 11,0 millions de dollars (10,3 millions en 2006).

9. Capital

Le capital se compose du capital-actions, d'une réserve légale, d'une réserve spéciale et du cumul des autres éléments du résultat étendu.

Capital-actions

La Banque a un capital autorisé de 5,0 millions de dollars divisé en 100 000 actions d'une valeur nominale de 50 dollars chacune. Les actions ont été payées intégralement et, conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, elles ont été émises au nom du ministre des Finances, qui les détient pour le compte du gouvernement du Canada.

Réserve légale

La réserve légale a été établie conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*. Des prélèvements sur le résultat net de la Banque ont été versés à la réserve légale jusqu'à ce que son solde atteigne, en 1955, le montant maximal prévu, soit 25,0 millions de dollars.

Réserve spéciale

La réserve spéciale a été créée en 2007 par suite d'une modification de la *Loi sur la Banque du Canada* visant à permettre à la Banque de compenser les éventuelles pertes de réévaluation non réalisées découlant de variations de la juste valeur de ses actifs « disponibles à la vente ». Le montant de la réserve spéciale fait régulièrement l'objet d'un examen et peut être modifié par résolution du Conseil d'administration. Cette réserve est assujettie à un plafond de 400 millions de dollars; une somme initiale de 100 millions y a été imputée en septembre 2007.

Bénéfices non répartis

Conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, la Banque ne peut détenir de bénéfices non répartis. Le résultat net de la Banque, déduction faite des sommes affectées aux réserves, est versé au Receveur général du Canada.

Cumul des autres éléments du résultat étendu

On inscrit et suit dans le cumul des autres éléments du résultat étendu les gains et les pertes de réévaluation non réalisés des placements « disponibles à la vente » de la Banque, à l'exception des actions de la BRI, qui sont comptabilisées au coût.

10. Régimes d'avantages sociaux des employés

La Banque a instauré en faveur de ses employés admissibles plusieurs régimes à prestations déterminées qui prévoient le paiement de prestations de pension, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les prestations de pension sont versées en vertu d'un régime de pension agréé et d'un régime de pension complémentaire. Le calcul de la pension est principalement fonction du nombre d'années de service et du montant moyen des gains ouvrant droit à pension et s'applique en règle générale dès l'entrée en fonction. Les pensions sont indexées en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation à la date où les paiements commencent d'être effectués et le 1^{er} janvier de chaque année par la suite.

La Banque a instauré un régime de soins médicaux, de soins dentaires et d'assurance vie pour les retraités, ainsi qu'un régime autogéré d'assurance invalidité de longue durée et de maintien des avantages pour les employés frappés d'invalidité. Elle offre également un programme d'indemnités pour longs états de service aux employés embauchés avant le 1^{er} janvier 2003.

La Banque mesure ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes aux fins de la comptabilisation au 31 décembre de chaque année. La plus récente évaluation actuarielle menée aux fins de la capitalisation du Régime de pension agréé a eu lieu au 1^{er} janvier 2005, et la prochaine sera effectuée au 1^{er} janvier 2008.

Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs pour 2007 s'est chiffré à 10,7 millions de dollars (10,4 millions en 2006), soit 4,4 millions de dollars (4,7 millions en 2006) en cotisations de la Banque à ses régimes de pension capitalisés et 6,3 millions de dollars (5,7 millions en 2006) en sommes versées directement aux bénéficiaires au titre de ses autres régimes non capitalisés.

On trouvera dans les tableaux ci-après des renseignements sur les régimes d'avantages sociaux des employés.

Actifs des régimes, obligation au titre des prestations constituées et situation des régimes

	Régimes de pension ¹		Autres régimes	
	2007	2006	2007	2006
Actifs des régimes				
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice	984,9	893,5	–	–
Cotisations de la Banque	4,4	4,7	–	–
Cotisations des employés	8,0	6,3	–	–
Versements et transferts de prestations	(31,7)	(30,3)	–	–
Rendement réel des actifs des régimes	31,9	110,7	–	–
<i>Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice²</i>	<i>997,5</i>	<i>984,9</i>	<i>–</i>	<i>–</i>
Obligation au titre des prestations constituées				
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	923,8	887,2	160,1	151,1
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	33,6	28,7	6,4	6,1
Frais d'intérêts	39,8	38,1	6,9	6,4
Versements et transferts de prestations	(31,7)	(30,3)	(6,3)	(5,7)
Perte actuarielle	–	0,1	0,5	2,2
<i>Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice</i>	<i>965,5</i>	<i>923,8</i>	<i>167,6</i>	<i>160,1</i>
Situation des régimes				
Excédent (déficit) de la juste valeur des actifs des régimes par rapport aux obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	32,0	61,1	(167,6)	(160,1)
Obligation (actif) transitoire nette non amortie	(51,7)	(64,6)	16,3	18,8
Coût non amorti des modifications	15,0	17,2	1,0	2,0
Perte actuarielle nette non amortie	63,8	56,9	39,8	41,3
<i>Actif (passif) au titre des prestations constituées</i>	<i>59,1</i>	<i>70,6</i>	<i>(110,5)</i>	<i>(98,0)</i>

1. Dans le cas du Régime de pension complémentaire, l'obligation au titre des prestations constituées était plus élevée que l'actif du régime. L'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur de l'actif du régime s'établissaient à 54,1 millions de dollars (51,0 millions en 2006) et 37,5 millions de dollars (32,5 millions en 2006), respectivement.

2. Les actifs des régimes de pension se répartissaient comme suit : 55 % en actions, 28 % en obligations, 8 % en valeurs à rendement réel, 5 % en biens immobiliers et 4 % en encaisse et placements à court terme (59 %, 26 %, 9 %, 3 % et 3 % en 2006).

L'actif au titre des prestations constituées pour les régimes de pension à prestations déterminées est inclus dans le poste du bilan « Autres éléments de l'actif ». Le passif au titre des prestations constituées pour les autres régimes est inclus dans le poste du bilan « Autres éléments du passif ».

Charge au titre des régimes

	Régimes de pension		Autres régimes	
	2007	2006	2007	2006
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice, déduction faite des cotisations des employés	25,6	22,4	6,4	6,1
Frais d'intérêts	39,8	38,1	6,9	6,4
Rendement réel des actifs des régimes	(31,9)	(110,7)	–	–
Perte actuarielle	–	0,1	0,5	2,2
<i>Charge (revenu) au titre des régimes, avant ajustements visant à prendre en compte la nature à long terme du coût des avantages sociaux futurs</i>	33,5	(50,1)	13,8	14,7
Ajustements				
Écart entre le rendement prévu et le rendement réel des actifs des régimes pour l'exercice	(14,4)	67,7	–	–
Écart entre l'amortissement du coût des prestations au titre des services passés pour l'exercice et le coût réel des modifications des régimes pour l'exercice	2,3	2,3	1,0	1,0
Écart entre l'amortissement de la perte actuarielle pour l'exercice et la perte actuarielle sur l'obligation au titre des prestations constituées pour l'exercice	7,4	8,3	1,5	(0,1)
Amortissement de l'obligation (de l'actif) transitoire	(12,9)	(12,9)	2,5	3,5
<i>Charge constatée au titre des régimes au cours de l'exercice</i>	15,9	15,3	18,8	19,1

Principales hypothèses

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	Régimes de pension		Autres régimes	
	2007	2006	2007	2006
Obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre				
Taux d'actualisation	4,25 %	4,25 %	4,20 %	4,25 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %
	+ prime au rendement			
Dépense au titre des régimes pour l'exercice terminé le 31 décembre				
Taux d'actualisation	4,25 %	4,25 %	4,25 %	4,20 %
Taux de rendement prévu des actifs	5,50 %	5,50 %	–	–
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %
	+ prime au rendement			
Taux tendanciel hypothétique du coût des soins de santé				
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé			7,70 %	8,20 %
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel			4,70 %	4,75 %
Année où le taux devrait se stabiliser			2016	2016

Sensibilité aux principales hypothèses en 2007

	Variation de l'obligation	Variation de la dépense
Incidence d'une augmentation/diminution de 0,25 % des taux hypothétiques		
Régimes de pension		
Variation du taux d'actualisation	(41,4) / 44,3	(4,9) / 5,2
Variation du taux de rendement à long terme des actifs des régimes	0,0 / 0,0	(2,1) / 2,1
Autres régimes		
Variation du taux d'actualisation	(6,8) / 7,2	(0,2) / 0,2
Incidence d'une augmentation/diminution de 1,00 % des taux hypothétiques		
Autres régimes		
Variation des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé	24,6 / (18,4)	2,1 / (1,5)

11. Engagements, éventualités et garanties

a) Exploitation

La Banque a conclu avec un fournisseur externe un contrat à long terme visant le soutien des services relatifs aux titres destinés aux particuliers, contrat qui arrivera à échéance en 2021. Au 31 décembre 2007, des sommes fixes totalisant 265,6 millions de dollars restaient à verser, ainsi que des sommes variables qui sont fonction du volume des transactions traitées.

La Banque loue des locaux pour ses bureaux de Halifax, Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver. Au 31 décembre 2007, les paiements minimaux futurs exigibles au titre de la location, de l'impôt foncier et de l'exploitation des immeubles s'élevaient à 5,3 millions de dollars. Les baux prendront fin à différentes dates entre septembre 2008 et août 2014.

Paiements minimaux annuels au titre des engagements à long terme

	Services impartis	Location de bureaux	Total
2008	17,5	1,4	18,9
2009	19,5	1,1	20,6
2010	20,3	1,0	21,3
2011	20,3	0,6	20,9
2012	20,3	0,6	20,9
Par la suite	167,7	0,6	168,3
	265,6	5,3	270,9

b) Contrats de devises

La Banque a conclu un accord de swap de devises se chiffrant à 2 milliards de dollars É.-U. avec la Réserve fédérale des États-Unis, un autre d'un montant de 1 milliard de dollars canadiens avec la Banque du Mexique, et un troisième avec le Compte du fonds des changes du gouvernement canadien. Aucun tirage n'a été effectué sur ces mécanismes en 2007 et en 2006, et, par conséquent, il n'y avait aucun engagement découlant de contrats de devises en cours au 31 décembre 2007.

c) Contrats de titres

Au 31 décembre 2007, l'encours des contrats de vente de titres conclus dans le cadre de prises en pension (taux applicable de 4,31 %) s'élevait à 3 963,4 millions de dollars; ces contrats avaient tous été réglés le 10 janvier 2008 (à la fin de 2006, des contrats totalisant 2 853,8 millions de dollars et portant intérêt au taux de 4,23 % étaient toujours en cours).

L'encours des contrats d'achat de titres était nul au 31 décembre 2007 (de même qu'à la fin de 2006).

d) Événualités

La Banque détient 9 441 actions de la BRI. La valeur nominale de chacune d'entre elles correspond à un capital de 5 000 droits de tirage spéciaux (DTS), dont 25 % (soit 1 250 DTS) est libéré. Le capital restant de 3 750 DTS peut être appelé moyennant un avis de trois mois à la suite d'une décision du Conseil d'administration de la BRI. La valeur en dollars canadiens de ce passif éventuel était de 55,3 millions de dollars au 31 décembre 2007, selon le taux de change en vigueur à cette date.

e) Procédure judiciaire

En 2004, une poursuite a été intentée contre la Banque du Canada relativement au Régime de pension agréé de cette dernière. Comme les avocats de la Banque sont d'avis que la demande d'indemnisation du demandeur ne repose pas sur un fondement juridique solide, la direction ne s'attend pas à ce que l'issue de la procédure influe de manière notable sur la position financière ou l'exploitation de la Banque.

f) Garanties

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque conclut certaines garanties, décrites ci-après.

Garantie relative au Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV)

Le STPGV est un système de traitement de gros paiements, qui appartient à l'ACP et qui est exploité par elle. Les mesures de contrôle des risques prévues dans le STPGV, dont la limitation des positions débitrices nettes et le dépôt de garanties à l'égard du crédit pour découvert, suffisent pour permettre au système d'obtenir les liquidités nécessaires au règlement des opérations en cas de défaillance du participant affichant la position débitrice la plus grande. La Banque donne l'assurance qu'elle fournira ces liquidités et, dans l'éventualité de la défaillance de ce participant, le prêt serait entièrement garanti. Dans le cas, hautement improbable, où plus d'une institution manquerait à ses obligations le même jour durant les heures d'ouverture du STPGV, pour une somme globale dépassant la position débitrice la plus grande affichée par un même participant, les titres donnés en nantissement seraient vraisemblablement insuffisants pour garantir le montant des liquidités que la Banque devrait accorder pour assurer le règlement des transactions dans le système. Cette dernière pourrait ainsi avoir, à l'égard des défaillants, des créances ordinaires dont le montant excéderait celui des titres reçus en nantissement pour garantir les prêts. La Banque aurait le droit, à titre de créancier non garanti, de recouvrer toute partie impayée de ses prêts. Le montant visé par cette garantie est impossible à déterminer, puisque celle-ci ne serait invoquée qu'au terme d'une série d'événements extrêmement peu susceptibles de se produire. Aucun montant n'a jamais été prévu dans le passif de la Banque et aucune somme n'a jamais été versée au titre de cette garantie.

Autres conventions d'indemnisation

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque conclut des conventions d'indemnisation avec diverses contreparties à des transactions comme des conventions de services, des licences d'utilisation de logiciels, des baux et des achats de biens. Aux termes de ces conventions, la Banque s'engage à indemniser la contrepartie de la perte ou de la dette découlant de ses propres actes ou omissions relativement à la convention. La nature des conventions d'indemnisation empêche la Banque d'effectuer une estimation raisonnable de la somme maximale qu'elle pourrait être tenue de verser à ces contreparties.

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2006 ont été réagencés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Cadres supérieurs

Conseil de direction

David A. Dodge, *gouverneur**, W. Paul Jenkins, *premier sous-gouverneur**

Sous-gouverneurs

Pierre Duguay*, Sheryl Kennedy*, David J. Longworth*, John D. Murray*

Marcus L. Jewett, c.r., *avocat général et secrétaire général**

Conseillers

Mark Carney, Janet Cosier^{*1}, Paul Masson², George Pickering, John G. Selody

Marchés financiers

Donna Howard, *chef*
Carolyn Wilkins, *sous-chef*
Ross MacKinnon, *directeur du Bureau de Toronto*
Miville Tremblay, *directeur du Bureau de Montréal*
Scott Hendry, *directeur de recherches*
Paul Chilcott, *directeur*

Bureau de surveillance des risques financiers

Mark Zelmer, *directeur*³

Recherches

Agathe Côté, *chef*
Paul Fenton, *sous-chef*
Robert Amano, *directeur de recherches*
Sharon Kozicki, *directrice de recherches*
Stephen Murchison, *directeur de recherches*

Études monétaires et financières

Allan Crawford, *chef*
Dinah Maclean, *sous-chef*
Walter N. Engert, *directeur de recherches*
Pierre St-Amant, *directeur de recherches*
Ron Morrow, *directeur de recherches*

Relations internationales

Lawrence L. Schembri, *chef*
Graydon Paulin, *sous-chef*
Donald Coletti, *directeur de recherches*
Robert Lafrance, *directeur de recherches*

Opérations bancaires

Gerry T. Gaetz, *chef*
Lorna Thomas, *sous-chef*
Louise Hyland, *directrice, Système financier et gestion financière — Opérations*
Nicole Poirier, *directrice, Monnaie — Observation et communication*
Charles Spencer, *directeur, Équipe chargée de l'orientation stratégique*
Richard Wall, *directeur, Opérations sur la monnaie*

Services à la Haute Direction et Services juridiques

Marcus L. Jewett, *avocat général et secrétaire général**
Colleen Leighton, *secrétaire générale adjointe*
Robert Turnbull, *avocat général adjoint*

Communications

Denis Schuthe, *chef*

Services généraux

Sheila Niven, *chef**
Janice Gabie, *sous-chef*
Frances Boire-Carrière, *directrice, Service des ressources humaines*
John Reinburg, *directeur, Services de sécurité et des installations*

Services des technologies de l'information

Carole Briard, *chef**
Dale M. Fleck, *chef associé*
Daniel Lamoureux, *directeur, Opérations*
Steve Little, *directeur, Gestion de portefeuilles TI et Solutions d'affaires*

Services financiers

Sheila Vokey, *chef et comptable en chef**
Rudy Wytenburg, *sous-chef*

Vérification

David Sullivan, *vérificateur interne en chef*

* Membre du Bureau supérieur de direction

1 Également présidente du Conseil d'administration de l'Association canadienne des paiements

2 Conseiller spécial invité

3 Également vice-président du Conseil d'administration de l'Association canadienne des paiements

Nota : Postes occupés au 31 janvier 2008

Bureaux régionaux de la Banque du Canada

Provinces de l'Atlantique

1583, rue Hollis, 5^e étage
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1V4
David Amirault, *représentant principal*
(Analyse économique)
Monique LeBlanc, *représentante principale*
(Monnaie)

Québec

1501, avenue McGill College, bureau 2030
Montréal (Québec) H3A 3M8
Thérèse Laflèche, *représentante principale*
(Analyse économique)
Phuong Anh Ho Huu, *représentante*
principale (Monnaie)

Ontario

150, rue King Ouest, 20^e étage,
bureau 2000
Toronto (Ontario) M5H 1J9
Hung-Hay Lau, *représentant principal*
(Analyse économique)
Manuel Parreira, *représentant principal*
(Monnaie)

Provinces des Prairies, Nunavut et Territoires du Nord-Ouest

404-6th Avenue SW, bureau 200
Calgary (Alberta) T2P 0R9
Mark Illing, *représentant principal*
(Analyse économique)
Ted Mieszkalski, *représentant principal*
(Monnaie)

Colombie-Britannique et Yukon

200, rue Granville, bureau 2710
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 1S4
Farid Novin, *représentant principal*
(Analyse économique)
Lori Rennison, *représentante principale*
(Analyse économique)
Trevor Frers, *représentant principal*
(Monnaie)

Bureau de New York

Consulat général du Canada
1251 Avenue of the Americas
New York, NY 10020-1175
États-Unis
Zahir Lalani, *consul et représentant principal*
de la Banque du Canada

Pour de plus amples renseignements sur la Banque du Canada

Publications

Rapport sur la politique monétaire et Mise à jour

Compte rendu détaillé de la politique et des stratégies de la Banque du Canada et analyse de la conjoncture économique et de son incidence sur l'inflation. Le *Rapport* paraît en avril et en octobre; la *Mise à jour*, en janvier et en juillet. Publications gratuites.

Enquête sur les perspectives des entreprises

Publication trimestrielle gratuite

Revue du système financier

Publication semestrielle qui rassemble les recherches, les analyses et les opinions de la Banque du Canada sur diverses questions concernant le système financier. Publication gratuite.

Revue de la Banque du Canada

Publication trimestrielle contenant des commentaires de nature économique et des articles de fond. Sur abonnement.

Statistiques bancaires et financières de la Banque du Canada

Recueil complet de données financières se rapportant au Canada publié tous les mois dans le site Web de la Banque.

Bulletin hebdomadaire de statistiques financières

Recueil de 20 pages de statistiques sur les banques et le marché monétaire publié toutes les semaines dans le site Web de la Banque.

Pour obtenir des renseignements sur les publications de la Banque, s'adresser au :

Service de la diffusion des publications
234, rue Wellington, Ottawa K1A 0G9
Téléphone : 613 782-8248
Numéro sans frais en Amérique du Nord : 1 877 782-8248
Télécopieur : 613 782-8874
Adresse électronique : publications@banqueducanada.ca

Internet

<http://www.banqueducanada.ca>

Accès rapide aux communiqués et aux allocutions du gouverneur, aux principales publications de la Banque ainsi qu'à des données financières à jour

Information publique

Pour obtenir des renseignements d'ordre général sur le rôle et les fonctions de la Banque, communiquer avec le Service d'information publique :

Téléphone : 1 800 303-1282
Télécopieur : 613 782-7713
Adresse électronique : info@banqueducanada.ca

Pour se renseigner sur les soldes non réclamés :

Téléphone : 1 888 891-6398
Télécopieur : 613 782-7802
Adresse électronique : soldesnr@banqueducanada.ca